

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues conseillères et conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public. Je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du conseil général de Collombey-Muraz du 8 avril 2013.

Le conseil général a été convoqué par courrier individuel du 20 mars 2013. Les séances du conseil général étant publiques, je vous informe que la présente séance a été annoncée, avec son ordre du jour au pilier public, sur le site Internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le conseil général, M. Morisod David et Mme Bétrisey Nicole.

Pour le conseil municipal... (rire) Tout le monde est là.

Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Joël Mariaux	Présent
Eric Lattion	Présent
Joris Guillaume	Présent
Parvex Romain	Présent
Fontannaz Bertrand	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Turin Pierre	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Bétrisey Nicole	Excusée
Cottet Pascal	Présent
Clerc Laurent	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Schönmann Alain	Présent
Clay Robert	Présent
Sotillo José	Présent
Gay Bernard	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Knubel Natercia	Présente
Sallin Didier	Présent
Valvona Alain	Présent
Perret Cédric	Présent
Turin Alexis	Présent
Delaloye Gilles	Présent
Moerch Philippe	Présent
Borgeaud Jacques	Présent
Turin Diane	Présente
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Vuille Côme	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Zürcher Cédric	Présent

Rouiller-Monay Samuel	Présent
Cretton Nathalie	Présente
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent
Schmid Daniel	Présent
Morisod David	Excusé
Delarze Madeleine	Présente
Auchère Chervaz Véronique	Présente
Gex-Fabry Alexis	Présent
Angst Stéphane	Présent
Vannay Damien	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vanay Guillaume	Présent
Vieux Edgar	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent

Le décompte fait état de 43 conseillers, le quorum, donc majorité absolue est atteint et nous pouvons délibérer. Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, je tiens à préciser et rappeler certains points. Un conseiller général qui désire prendre la parole s'annonce au président. Il s'exprime dès qu'il en a reçu l'autorisation. Si je passe la parole à un chef de groupe, c'est lui qui doit se prononcer. Pour des raisons de rédaction du PV, il faut vous annoncer, nom et prénom, avant de parler. Par ailleurs, si vous intervenez, non pas à titre personnel mais du fait d'une fonction particulière, par exemple chef de groupe, rapporteur etc... Il faut l'indiquer également. Lorsque vous voulez vous exprimer, pour des raisons techniques, il faut utiliser le micro et le faire depuis votre place, en vous levant, sauf pour M. Philippe Moerch. Je remercie tous les conseillers généraux de respecter les personnes qui prennent la parole, en évitant de bavarder. C'est une question de respect. Lors d'une votation, je prie les conseillers généraux de s'exprimer, en levant franchement le bras. Pas qu'à moitié, vraiment bien lever le bras ! Et ce jusqu'à ce que je demande de baisser le bras. Les scrutateurs pourront ainsi accomplir leur tâche plus facilement. Et je vous prie aussi d'éteindre votre Natel si ce n'est pas déjà fait.

Les salutations et l'appel nominatif étant fait, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour comporte 9 points. Il est actuellement affiché au Beamer. Vous l'avez tous reçu. Est-ce que quelqu'un demande la lecture de l'ordre du jour ?

Je vous fais part du fait que j'ai reçu 2 demandes de modifications de l'ordre du jour. La première émane de M. Daniel Schmid, et la 2^{ème} de M. Alexis Turin. Vu que la 2^{ème} demande a été formulée ce vendredi, le bureau a été interpellé par voie électronique. Il en ressort qu'il rejette les demandes de modifications de l'ordre du jour. Néanmoins, la décision va être prise par le plénum. Elles ont été communiquées au président de la municipalité. M. le président, avez-vous des remarques particulières à formuler à ce sujet ? Non ? Merci.

M. Schmid, je vous rappelle que selon l'article 19 de notre règlement du conseil général, le bureau décide de la constitution de la commission ad-hoc chargée d'examiner d'autres objets relevant du conseil général. Cette tâche ressort également de l'article 11 al. 2 lettre b, de notre règlement. Ce n'est pas de la compétence du conseil général de nommer une commission. La demande est au fond irrecevable. Aussi, sans prononcé sur l'autorité même qui doit rédiger le règlement communal d'organisation, je vous demande si vous maintenez votre demande de modification. C'est bon oui. Vous maintenez, ou vous la retirez ? Très bien, je prends note que vous la retirez.

Pour la 2^{ème} demande de modification de l'ordre du jour, je vous lis : « Je demande formellement de modifier l'ordre du jour de lundi et de prévoir, d'une part en point 2 une modification de l'ordre du jour et

d'autre part un nouveau point 3, qui concerne la composition du bureau. M. Côme me remplacera en tant que nouveau chef de groupe, et moi je remplacerai Véronique Cottet comme 2^{ème} membre ! »
M. Turin, si vous voulez peut-être vous expliquer ?

Intervention de M. Alexis Turin : Monsieur le président du conseil général, Monsieur le président de la commune, Monsieur le vice-président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues et cher public, voilà. Je n'ai pas bien compris quel article du règlement obligeait de faire une proposition de modification de l'ordre du jour avant la séance de ce soir, mais je ne connais encore pas par cœur ce règlement. Mon intervention ce soir au nom du groupe, c'est par souci de l'image du conseil général, d'une manière générale, et de celle de notre commune en particulier. Je crois que là, on est en pleine adéquation avec un des trois axes de programme de législature de la municipalité d'améliorer l'image de notre commune. Et pour améliorer l'image de notre commune, le groupe PLR a décidé de changer de chef de groupe et vous propose par voie de conséquence une rocade parmi les représentants du PLR au sein du bureau d'où notre demande de modifier l'ordre du jour de cette séance. Tout d'abord, concernant le remplacement du chef de groupe, nous sommes d'avis que le cumul de fonctions de chef de groupe et de président de la commission de gestion n'est pas un bien pour l'image de notre commune. Bien sûr, c'est pas formellement interdit par notre règlement, mais bon, je crois que il ne faut pas avoir trop de casquettes dans ce parlement et d'ailleurs, dans aucun autre conseil général de notre canton, le président de la commission de gestion est en même temps chef de groupe. C'est à notre avis difficile de faire le reproche d'un manque d'anticipation du PLR. Un petit rappel historique : lors de la 1^{ère} séance, il y a eu l'élection du président du conseil général ! Vous savez que le PLR, en toute transparence avait annoncé un candidat. Finalement, on a appris le soir même que le PDC en présentait aussi un, il y a eu une élection avec le résultat que vous connaissez. Ensuite, point suivant de l'ordre du jour, il y a eu l'annonce des chefs de groupes. Celui qui vous parle avait été désigné par son groupe pour assumer cette fonction. Lors de la 2^{ème} séance, la dernière fois, on a adopté notre règlement, on a choisi les noms du nombre de commissions permanentes, on a procédé à l'élection du bureau, ensuite à l'élection des présidents des commissions permanentes. Là aussi le scénario prévu était qu'en principe chaque groupe présentait un président pour une des 4 commissions permanentes, un groupe en a proposé 2, vous savez, vous connaissez la suite. Finalement, on a eu un président par groupe. La 3^{ème} séance c'est celle d'aujourd'hui et bien je pense que, d'après ce que je viens de vous dire vous serez tous d'accord avec nous qu'on pouvait difficilement prévoir tous les scénarios, on n'a pas la boule de cristal au PLR, c'est pour ça qu'on vous propose cette modification.

Par effet de dominos, le groupe PLR s'est posé la question de l'incidence de cette décision sur sa représentation au sein du bureau du conseil général. Pour, toujours dans un esprit d'image et de bonne coordination dans notre plénum, nous sommes d'avis, au PLR, qu'il est important que le président de la Cogest puisse aussi siéger au sein du bureau de notre plénum. On a vu la dernière fois lorsqu'il a fallu planifier la date des prochains conseils généraux et bien c'était important qu'on ait aussi l'avis de la commission de gestion parce que, comme vous avez pu voir il y a pas mal de travail, je suis bien secondé, on a une formidable équipe mais bon ça prend du temps et puis les journées n'ayant que 24 heures, on ne peut pas travailler plus vite que la musique. On doit aussi se coordonner avec le conseil municipal qui a aussi bien à faire, donc c'est important qu'il y ait cette coordination. Voilà.

Vu que c'est la 1^{ère} fois que cette question se pose sur la rocade, j'aimerais vous communiquer... l'état d'esprit et la façon de travailler du PLR, s'agissant de la nomination des membres dans les différentes commissions qui composent notre conseil général. Pour le PLR, il est important, et nous sommes d'avis que chaque groupe prenne ses responsabilités lorsqu'il nomme des personnes. Ce qui veut dire que si dans une commission ad-hoc, l'UDC a droit à un représentant, le PDC 4 représentants par exemple, l'ADG 2 représentants, et bien le PLR ne va pas aller mettre, si j'ose cette expression, son grain de sable, son nez dans les affaires des autres groupes pour savoir si la personne proposée est valable ou pas. Parce que nous sommes d'avis que ici dans cette salle, tout le monde ayant un respect à avoir envers toutes les personnes

et on est prêts, et bien sûr, à travailler avec tout le monde, que cette personne vienne de n'importe quel parti.

C'est vrai qu'on peut comprendre la réticence de certains procédés déjà lors de cette 3^{ème} séance à une rocade mais voilà. Bien malin qui pouvait prévoir le scénario et le déroulement exact de nos 2 précédentes séances. Ce qui préoccupe le PLR, comme je l'ai dit au début de mon intervention, c'est l'image et uniquement l'image de notre institution qui est nouvelle. C'est pour éviter qu'elle soit mauvaise que le PLR vous informe que celui qui vous parle ne sera plus, une fois mon intervention terminée, chef de groupe du PLR. Et c'est aussi à ce titre que nous vous proposons de mettre à l'ordre du jour de la séance de ce soir, l'élection de celui qui vous parle pour des raisons expliquées plus haut, comme second membre du PLR au sein du bureau. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel, cheffe de groupe du PDC. Dans mon groupe nous entendons bien les arguments de M. Turin et du PLR concernant son double mandat de chef de groupe et de président de la commission de gestion. Ma foi nous prenons acte de sa décision de laisser la place, c'est louable, par contre nous trouvons un peu indélicat de vouloir revoter le bureau pour des raisons qui nous paraissent pour le moins de confort et pas vraiment indispensables. M. Turin ne sera plus au bureau en tant que chef de groupe, il n'y sera plus du tout, la présence du président de la Cogest n'est pas si indispensable que ça donc dans le sens où la 1^{ère} fois c'était urgent parce que l'on avait peu de temps pour étudier ce budget. Dorénavant ça se programme à l'avance. D'ailleurs ils ont déjà programmé les prochaines dates. Donc le conseil général fera en fonction de l'avancement des travaux de la Cogest j'imagine. Je comprends, enfin nous ne comprenons vraiment pas pourquoi tout d'un coup, la personne qui a été élue au bureau doit céder sa place. Elle n'est pas malade, à ce que je sache, il n'y a aucune raison vraiment valable et utile à ce que l'on fasse une votation, à ce que l'on fasse de nouveau voter le conseil général pour cette place. Donc pour le PDC, ça doit rester tel quel. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autre personne qui veut s'exprimer ? Donc M. Turin si je comprends bien vous voulez rajouter un point numéro 3 qu'on pourrait appeler « composition du bureau ». Alors les scrutateurs je vous prie de vous lever. Nous allons donc procéder au vote pour savoir si nous pouvons modifier l'ordre du jour. Les conseillers généraux qui demandent la demande de modification de l'ordre du jour de M. Alexis Turin, en rajoutant un point 3 « composition du bureau » sont priés de se manifester en levant la main. Voilà, les personnes (vous pouvez baisser la main, merci). Les personnes qui refusent la modification, levez la main svp !

Bon les scrutateurs svp ! Vous pouvez baisser la main.

Abstention ? Je vous remercie. Résultat : la demande de modification de l'ordre du jour est refusée.

Je passe donc au point 3 de l'ordre du jour.

3) Le règlement du conseil général, tarif des vacances

Nous devons ce soir nous prononcer sur le tarif des vacances. Comme le règlement du conseil général a été adopté lors de notre dernière séance, et qu'il a été précisé que nous définirions le tarif lors d'une séance ultérieure, il n'est pas nécessaire de se prononcer sur l'entrée en matière. De même il sera adopté en une seule lecture comme ce fut le cas pour le règlement. Je vais procéder de la manière suivante pour l'analyse du tarif des vacances. Nous allons passer le tarif article par article. Nous délibérerons uniquement s'il y a des contre-propositions et finalement nous procéderons à la fin, au vote final. Nous allons passer article par article.

Le 1^{er} point concerne les séances plénières et de commissions. Mandat particulier, fr. 80.- par séance, fr. 30.- dès la 3^{ème} heure. Pas de contre-proposition ?

On passe au point 2, séance des bureaux, fr. 40.- la séance. Pas de contre-proposition ?

Au point 3, travaux des rapporteurs, fr. 30.- de l'heure. Pas de contre-proposition ?
Indemnités de fonctions. Pour le président, fr. 2'000.- par année. Contre-proposition ?
Vice-président, fr. 300.- par année. Pas de contre-proposition ?
Secrétaire, fr. 2'000.- par année. Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Notre groupe estime que pour un souci de hiérarchie, il serait peut-être intéressant de baisser un peu le salaire du secrétaire pour qu'on ait qu'en même... en général le patron gagne plus que le secrétaire et donc nous proposons de baisser le salaire du secrétaire de fr. 500.-, soit de descendre à fr. 1'500.- par année.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autre contre-proposition ? (20:44)

Intervention de M. Vuille Côme : Vuille Côme pour le PLR. J'aimerais juste rappeler que le président à Monthey, par exemple, n'est pas payé donc je ne comprends pas tellement la question de la hiérarchie. Pour nous, le secrétaire a aussi un travail important, le président a aussi un travail important, par rapport à la représentation qu'ils font, dans des domaines... deux domaines différents et je ne vois pas tellement un problème de hiérarchie à mettre fr. 2'000.- par année, qui semblent une indemnité justifiée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Alors vu que nous avons une proposition et une contre-proposition nous allons procéder au vote. Je prie donc les scrutateurs de se lever ! Je vais vous demander de vous mettre ensemble et puis vraiment d'être attentifs.

Les conseillers généraux qui acceptent la proposition de la commission, à savoir le montant de fr. 2'000.-, sont priés de lever la main. C'est bon ? Vous pouvez baisser les bras.

Les conseillers généraux qui acceptent la contre-proposition du parti PDC, à savoir fr. 1'500.-, sont priés de lever la main. Pardon ? Vous pouvez baisser la main.

Abstention ? Bon, les scrutateurs je vous prierai quand même d'être attentifs. On ne va pas chaque fois recompter pour savoir s'il y en a 15 ou 16 s'il vous plaît.

Donc il y avait 23 pour fr. 2'000.-, est-ce que c'est juste ?

16 pour la proposition à fr. 1'500.- et puis 3 abstentions. Donc le montant de fr. 2'000.- est maintenu.

Pour les chefs de groupes, fr. 500.- par an. Pas de contre-proposition ?

Présidents de commissions, président de la commission de gestion, fr. 800.- par an. Pas de contre-proposition ?

Autres commissions, donc pour les présidents de commissions, fr. 300.-. Pas de contre-proposition ?

Point 5. Les frais et débours, selon factures et règlements municipaux. Je passe plus loin.

Séances de préparation aux séances plénières, fr. 60.- par participant. M. Vanay ?

Intervention de M. Guillaume Vanay : Alors Vanay Guillaume pour l'UDC. Je vais prendre aussi un petit peu d'avance donc je ne parlerai qu'une seule fois pour le point 6 et pour le point 7, si vous me le permettez. Donc bonsoir à toutes et à tous. Après avoir pris connaissance des tarifs pour les vacations du conseil général, le groupe UDC désire apporter une modification, ou plutôt une suppression des 2 points à la fin donc du tarif, point 6 et point 7. Le point 6 prévoit une somme de fr. 60.- par conseiller participant à une séance de groupe, préparation en vue de la prochaine séance plénière. En pouvant facilement compter 4 séances annuelles, ces séances préparatoires coûteraient au total fr. 10'800.- respectivement fr. 43'200.- pour une législature. Je tiens à préciser, et j'espère ne pas me tromper, que le seul conseil général en Valais proposant des indemnités de séances préparatoires concerne Vétroz et qu'en ce qui concerne les séances de groupe on retrouve des indemnités uniquement sur Sion, Martigny et Ayen. Le point 7 lui prévoit, je m'excuse de prendre un peu d'avance, fr. 150.- par conseiller par année comme montant forfaitaire en tant que financement, qu'on ne se le cache pas, des partis. Soit fr. 6'750.- par année, fr. 27'000.- pour une législature. Ces 2 points réunis totalisent une somme de fr. 17'550.- par année, fr. 70'200.- pour les 4 ans. Dans un esprit soucieux de nos finances communales et comme nous défendions dans notre dernière

campagne le point de financement communal saine, nous proposons aux membres du conseil général d'accepter de retirer ces 2 points du tableau de nos vacations. Nous sommes conscients que ces montants n'apporteront pas de miracles en soi pour nos finances futures, mais nous sommes persuadés que vis-à-vis de nos concitoyennes et concitoyens, nous pourrions facilement nous passer de ces financements de partis, si j'ose m'exprimer ainsi. La commune de Collombey-Muraz va voir suffisamment ses dettes augmenter, épargnons-nous donc de mauvais regards sur notre tout jeune conseil général, peut-être déjà un peu gourmand. Merci d'avance de votre compréhension et de votre soutien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors le PDC rejoint totalement la proposition de l'UDC. Nous voulions aussi proposer de supprimer ces 2 points parce que nous estimons d'une part que fr. 80.- c'est déjà très très bien payé. Ça peut inclure les séances de préparation. Et que comme disait M. Vanay, financer les partis politiques par le biais des fr. 150.- par membre, par an, pour les groupes c'est peut-être un peu pousser loin le bouchon. Donc nous soutenons tout à fait cette proposition et nous vous proposons aussi de supprimer ces 2 points du tarif des vacations du conseil général. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui bonsoir tout le monde. Nathalie Cretton, je vais parler pour la majorité du parti des verts. Et nous rejoignons également l'UDC et le PDC. Nous trouvons effectivement que ces ... en tout cas ces fr. 150.- ils sont, si vous voulez, inappropriés.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : J'ai pas compris. Vous demandez la suppression de quel point ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Les 2 points. Et en particulier celui des fr. 150.- où l'on trouve que de puiser dans les deniers publics alors qu'on demande justement de faire des économies sur la commune on trouvait qu'il y avait un peu une incohérence.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien merci. Oui, M. Turin ?

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin. Je suis vraiment surpris des prises de position ce soir parce que, sauf erreur, le tarif a été adopté à l'unanimité par la commission qui s'est penchée sur ce tarif. Donc ça veut dire que finalement, ce n'est pas interdit de changer d'avis, il n'y a que les imbéciles qui changent d'avis... (rire) à oui c'est possible... Mais je vois, moi ça me pause toujours un... je ne vois pas quel est le problème de payer des gens qui travaillent pour la collectivité. Je dois dire c'est quelque chose qui me dépasse. On peut aller vers le bénévolat, maintenant je ne sais pas comment fonctionnent les autres groupes. Je peux parler encore ce soir puisque je suis tout frais retraité chef de groupe. Mais nous, quand on prépare les séances et bien ça nous prend 2 heures de temps, voire plus. Donc si c'est fr. 30.- l'heure pour ces 2 heures, pour ce temps là il faut savoir que ce qu'il y avait derrière ce financement pour le... au niveau des séances de préparation, si on veut faire un travail en profondeur correctement on doit se renseigner avant de venir au groupe. C'est pas le soir même, alors chacun travaille comme il veut hein ! Mais je prends l'idée de fonctionnement qu'on a dans le groupe PLR ! Chacun vient avec les renseignements qu'il a glanés à gauche et à droite pour que, on puisse alimenter la discussion autour de la table. Bien sûr que l'on ne va pas se faire payer pour ce temps de travail mais on est quand même une soirée prise pour la collectivité. Et puis je crois, j'espère mais ... ici dans cette salle on verra le sort qu'on réservera plus tard aux provisions de la commission de gestion. La commission de gestion aussi quand elle se réunit et bien elle est payée, elle fait des propositions. On arrive parfois à des centaines de milliers de francs qu'on demande d'économie par rapport à fr. 5'000.- ou fr. 10'000.- que peut coûter ce fonctionnement je ne sais pas est-ce que ça vaut la peine, est-ce que ça ne vaut pas la peine ? Je trouve que

c'est de l'argent bien placé que de payer les gens qui donnent leur temps pour la collectivité publique. Alors on va dire que l'on finance les partis. Premièrement ces indemnités sont versées aux gens, aux conseillers qui siègent. Après si un parti veut organiser... demander à ses membres de verser une part pour le parti, chaque parti fait comme il veut. Derrière l'idée de l'indemnité pour le point 7, par membre d'un groupe, et bien il faut savoir aussi que dans ces soirées et bien peut-être que l'on va une fois partager un repas, on passe du temps. Si on veut faire passer ses idées, je sais pas comment font les autres partis, nous on n'a pas trouvé de meilleure idée que d'écrire par exemple à la population ! donc si un groupe ici dans cette salle veut écrire à la population ben... en tout cas nous on doit payer la poste, on doit aussi payer l'imprimerie, donc ça coûte de l'argent. Est-ce que prendre de l'argent pour faire passer nos idées c'est malsain pour la démocratie ? Moi je ne sais pas. Alors je suis un peu étonné parce que certains partis prônent le tout ouvert, ça veut dire que l'on veut savoir d'où vient le financement des partis ! Et puis là on a un financement qui est clair, de combien on verse aux personnes et puis ça semble gêner. En tout cas pour le PLR, nous on estime que quand on donne son temps à la collectivité publique, quand on s'expose aussi, parce que une élection ce n'est pas évident ! On s'expose, on réussit ou on ne réussit pas ! Et bien je crois que c'est normal que la collectivité, que les citoyens participent à cette activité. Et je n'ai jamais rencontré dans la rue quelqu'un qui trouvait que ce n'était pas normal de payer des gens qui s'intéressent à la collectivité. Voilà le raisonnement qu'il y a derrière ce tarif. Je prends la parole puisqu'il n'y a personne d'autre qui prend pour défendre ce tarif comme si tout d'un coup certains avaient des pertes de mémoire.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous remercie (32 :00). M. Schmid ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid. La discussion n'étant pas terminée je prends la parole. Je rejoins Alexis Turin dans ce qu'il dit. Le financement du conseil général ça a souvent été en somme la question qui a été posée lorsqu'on lançait cette idée du conseil général les précédentes fois. Mais comme vous vous apercevrez, déjà la Cogest a fait des propositions. Notamment une qui nous fait économiser plusieurs centaines de milliers de francs. Avec cette proposition là, le conseil général est financé pour 7 à 8 ans. Donc en une seule proposition, en une seule année. Donc je crois que maintenant on est dans un mouvement avec le conseil général et on s'apercevra que payer ... que le conseil général va coûter entre 60 et 70'000 francs par année. C'est en somme payer les compétences de 45 personnes. Moi je trouve que pour une commune c'est tout à fait acceptable.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Quant à mon groupe, nous estimons plutôt que, puisqu'on parlait d'image de la commune, c'est pas tellement donner une bonne image de la commune que de se payer grassement alors que ... on dit se faire payer grassement, alors qu'on s'est mis à la disposition de la population. On a été élus pour travailler avec la compétence que nous avons chacune et chacun et pas pour se faire payer comme si nous étions des ministres ou des conseillers municipaux. C'est pas du tout le but de l'opération. Heu en plus, je pars du principe, nous partons du principe qu'un parti politique doit être indépendant. S'il est payé par la commune une partie de l'indépendance s'envole à mon avis. Donc nous maintenons notre position de supprimer ces 2 lignes parce que, encore une fois, l'image de la commune doit être maintenue. On doit être une commune qui fait des économies et non pas qui lâche grassement sa monnaie à tout va. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, c'est juste pour dire qu'il fallait que nous on montre aussi l'exemple. On ne peut pas exiger aux conseillers communaux de faire des économies et nous, de l'autre côté, on s'en met un peu dans la poche. Et puis pour revenir pour Alexis Turin, je voulais juste

CONSEIL GENERAL

dire, pour M. Alexis Turin, c'est qu'on est quand même payés ! On reçoit fr. 80.- par séance, donc on a déjà une indemnité. Donc le surplus, effectivement, il est exagéré.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Oui ?

Intervention de Mme Maryline Hohenauer-Udriot : Maryline Hohenauer. Je voulais vous demander s'il vous plaît de voter séparément les 2 points. Le point 6 et le point 7.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, ce sera voté séparément.

Intervention de Mme Maryline Hohenauer-Udriot : Parce que l'on peut être d'accord avec l'un et pas avec l'autre.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, tout à fait, ça sera voté séparément. M. Côme ?

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, moi ce que je ne comprends pas très bien, c'est la distorsion entre les membres des commissions et les autres. On vient d'accepter l'article 1, que ceux qui siégeaient dans des commissions, ils étaient payés tant par séance de commission. Et puis donc ça veut dire que l'on a nommé 4 commissions permanentes, il y a beaucoup de gens qui siègent dans ces commissions. C'est une bonne chose, mais ça veut dire que les gens qui travaillent aussi pour le bien de la population et puis qui réfléchissent par exemple à déposer un postulat ou à faire des autres interventions qu'on peut faire au sein du groupe en préparant une séance, alors ceux-là ils n'auraient pas droit d'être payés alors que ceux qui, par exemple, ne prennent pas la parole au sein d'une commission ils seraient payés la même chose. Je ne comprends pas très bien ! C'est soit on est payés tous parce que l'on remplit tous une fonction dans ce conseil général, mais on ne peut pas faire une distorsion entre les membres qui siègent et puis les membres qui sont simplement ici, qui font des postulats alors que ces interventions ne seraient pas financées.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Voilà, la parole n'est plus demandée, nous allons donc procéder au vote. Et comme ça a été dit, nous allons vraiment procéder au vote pour le point 6, et après pour le point 7.

Les conseillers généraux qui acceptent la proposition de la commission, à savoir de verser un montant de fr. 60.- par participant, sont priés de lever la main ! 10, merci vous pouvez baisser la main.

Les conseillers généraux qui acceptent la contre-proposition de l'UDC, du PDC et de la majorité verte, à savoir la suppression de ce point 6, sont priés de se manifester en levant la main ! 29, vous pouvez baisser la main.

Abstention ? Merci.

Yves tu peux supprimer le... ou en tout cas le tracer en mode correction !

Pour le point 7, groupe. Oui ?

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille. Pour le PLR, nous avons une contre-proposition pour le point 7. Au lieu de payer par membre, alors ce qu'on propose, c'est de payer une indemnité de par exemple fr. 1'000.- par année pour le groupe qui permettra de financer des frais qui sont inhérents au groupe, et comme ça on ne paie plus la personne mais on paie le groupe. C'est notre contre-proposition.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : fr. 1'000.- par groupe ?

Intervention de M. Côme Vuille : par année. Oui Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Il faudra quand même que le PLR m'explique comment fonctionne un groupe à 21 membres avec fr. 1'000.- et dans le parallèle un groupe à 7 personnes avec fr. 1'000.- ? Ça me paraît totalement disproportionné et incongru. Donc nous maintenons notre position et supprimons ce point. Merci.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, je reviens. Le souci ce n'était pas de savoir si c'est 150, si c'est 1'000, si c'est 3'000 ou si c'est 10'000 ! Le souci c'est de savoir si on supprime ça parce qu'on estime que l'on veut faire des économies. Donc ça n'a rien à voir le montant ! A mon avis le montant n'a rien à rentrer là-dedans. C'est qu'une question de savoir comment les partis vont s'autofinancer. Et on ne veut pas profiter du denier public pour financer les partis.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui Monsieur Zürcher !

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher pour le PLR. Alors c'est vrai qu'envoyer un tout-ménage, qu'on soit 5 dans un groupe ou bien 21, le prix est plus ou moins toujours le même. Le but ce n'est pas forcément de se financer, mais c'est de pouvoir simplement, éventuellement tenir au courant les concitoyens de ce que le parti a fait, par exemple dans la commune dans le cadre du conseil général.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton juste encore une petite remarque. Nous, le parti des Verts, on se balade dans les villages et on va mettre les petites lettres dans les boîtes aux lettres. Ça nous fait des économies. Ben on fait avec ce que l'on a !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton... ce que je vais vous demander quand vous prenez la parole après, c'est de savoir si vous prenez la parole en tant que cheffe de groupe ou bien si vous prenez après la parole en tant que membre du...

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Alors je parlais au nom des Verts.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'accord, merci.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Enfin de la majorité des Verts.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : C'est pour les prises de parole, pour ... sur chaque sujet, on prend 2 fois la parole. Comme ça on arrive à voir. Merci. Oui ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Un dernier mot pour le PDC, Natercia Knubel. Les séances du conseil général sont publiques. Si la population veut venir voir ce que fait un groupe pour elle, elle peut venir assister aux séances. De plus, les PV seront aussi sur le site de la commune, encore une fois les gens pourront se renseigner en direct et n'auront pas besoin de tous-ménages du parti, financés par le conseil général. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Voilà ! Alors nous sommes en présence donc de 1 proposition qui a été faite par la commission, et de 2 contre-propositions. Nous allons procéder de la manière suivante. Nous allons tout d'abord mettre les 2 contre-propositions finalement en balance. Et après la contre-proposition qui aura, je dirais, qui aura été retenue, elle, sera confrontée à la position du règlement. Est-ce que c'est clair ?

Les conseillers... (Je vous prie d'être attentifs les scrutateurs !). Les conseillers généraux qui acceptent la proposition du PLR, à savoir qu'un montant de fr. 1'000.- par année soit alloué au groupe, sont priés de lever la main ! Merci, vous pouvez baisser la main.

Les conseillers généraux, (vous) qui acceptez la suppression de cette allocation pour les groupes sont priés de se manifester en levant la main. Merci vous pouvez baisser la main !

Abstention ? Je vous remercie. Donc la contre-proposition de supprimer cette allocation pour les groupes est retenue.

CONSEIL GENERAL

Maintenant, nous allons procéder à la confrontation entre la proposition de la commission et justement cette contre-proposition qui a été retenue. Donc les conseillers généraux qui acceptent la proposition de la commission à savoir un montant de fr. 150.- par membre et par an, sont priés de lever la main ! Merci vous pouvez baisser la main !

Les conseillers généraux qui acceptent la contre-proposition, à savoir de supprimer cette allocation de groupe, sont priés de se manifester en levant la main ! Merci.

Abstention ? Merci. Donc la proposition, la contre-proposition de la suppression est acceptée par 28 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions.

Nous allons ... Oui ? Parlez dans le micro, parce que sinon on n'entend pas.

Intervention de M. Joël Mariaux : Joël Mariaux pour le PDC, je vais me lever. Alors j'ai laissé parler, j'ai écouté. Enfin ce que j'aimerais dire, par rapport à mon ressenti par rapport à ces vacances, pour contrer un peu ce qui a été dit, on est quand même payés fr. 80.- par séance, comme ce soir, et puis je pense que dans ces fr. 80.- par séance, ça inclut nos séances de préparation. Parce qu'on est là ce soir, payés, entre guillemet « fr. 40.- de l'heure » pour finalement voter. Le travail, il a déjà été fait. On est quand même payés ce soir ! Je pense aussi, par respect pour les gens qui nous ont élus, et qui pour certains d'entre eux aussi s'investissent dans la vie locale, que ce soit dans les sociétés il n'y a pas tout le monde qui est payé non plus et puis je pense que quand on s'engage dans un conseil général comme on a voulu s'engager, ben ce n'est pas seulement par intérêt financier, mais c'est parce que l'on a aussi l'envie de travailler pour notre commune.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que quelqu'un veut encore prendre la parole avant de procéder au vote final ? Oui ? Je vous prie juste de vous lever.

Intervention de Mme Maryline Hohenauer-Udriot : Oui tout à fait. Alors Maryline Hohenauer, j'avais juste une question. Ce n'est pas précisé quand les versements sont faits, si c'est fait annuellement, 2 fois par année, comment c'est prévu. S'il vous plaît !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors ça c'est le tarif. Ce soir nous votons le tarif. Soit que c'est dans le règlement, soit que le bureau regardera si c'est en une ou deux fois. On devra encore définir. Ça, c'est un point à regarder.

D'autres interventions avant le vote final ? Les scrutateurs je vous prie de vous lever.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, si vous acceptez le tarif des vacances tel qu'étudier ce soir, avec des amendements votés et acceptés, donc la suppression des points 6 et 7, je vous prie de lever la main ! 37 pour. Refus ? 0. Abstention ? 5, merci. Résultat, le tarif des vacances du conseil général est accepté.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour,

4) Coefficient et taux d'indexation

Conformément à la loi sur les communes et du règlement du conseil général, nous devons décider de l'approbation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. D'une manière générale, puisque le coefficient et le taux d'indexation sont liés au bilan, je rappelle que selon l'article 7 de la loi sur les communes, le délai est fixé au 20 décembre, et en cas de renouvellement du conseil municipal, l'approbation du budget peut être différée de 60 jours. Ça veut dire que le budget aurait dû être adopté le 20 février. Pour le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, je vais passer maintenant la parole à l'exécutif. (49 :09)

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président du conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers collègues du conseil

communal, Mesdames et Messieurs. L'idée c'est de vous présenter selon votre ordre du jour le coefficient et le taux d'indexation. Vous dire aussi que la présentation qu'on va vous faire ce soir, évidemment comme on a dit, et qu'on va répéter aussi du côté de la commission de gestion, on est dans une phase d'apprentissage. L'idée c'est de collaborer de part et d'autre, de faire part de vos remarques aussi. On a essayé de notre côté de synthétiser les éléments qui paraissent les plus importants pour votre conseil, en sachant que la commission de gestion a pu analyser le détail, qu'elle vous fait ensuite un rapport et que vous avez aussi, vous toutes et vous tous, eu accès à ces différents éléments. Alors je vais essayer de vous donner les points principaux. Pour revenir au coefficient d'impôt et au taux d'indexation, le conseil communal vous propose de maintenir la situation actuelle, soit un coefficient d'impôt à 1,25 et un taux d'indexation à 165 %.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe la parole pour la présentation au président de la commission de gestion.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, président de la commission de gestion. En fait, je vais vous dire ce qui se trouve dans notre rapport qui sera lu au point suivant de l'ordre du jour et je pense que pour la prochaine fois, il faudra peut-être faire différemment l'ordre du jour concernant l'examen du budget. Parce que le coefficient et le taux d'indexation font partie intégrante de l'adoption du budget. Ceux du bureau veilleront à faire... comment dire ... transmission de pensées avec le président de la commission de gestion qui n'y sera pas. A ce niveau là donc, vu le temps à notre... imparti à notre disposition, nous n'avons pas voulu proposer une diminution d'impôts, ou une augmentation d'impôts parce que, une des raisons principales, c'est qu'on remarque qu'il y a une très grande différence entre le budget et les comptes. On n'a pas réussi à comprendre la méthode utilisée par le conseil municipal pour établir le budget. On va essayer de mieux la comprendre lors des comptes. C'est pour ça que vu le temps aussi, on est bientôt à la moitié de l'année, pas par la faute de la commission de gestion! On va pas proposer de changement au niveau du coefficient de l'impôt ni du taux d'indexation.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Alors je tiens à dire que l'ordre du jour a été discuté au bureau. Il n'y a aucune remarque qui a été formulée. Et puis si on prend un règlement, ou la manière de procéder à St-Maurice on fait le coefficient d'indexation puis après le budget ; c'est clair que si on prend Monthey, on fait l'inverse. C'est le bureau qui décidera la prochaine fois. Discussion et vote ! Je vais procéder en 2 temps. En demandant au conseil général de se prononcer tout d'abord sur le coefficient d'impôt, et ensuite sur l'indexation. Pour le coefficient, je passe la parole tout d'abord aux chefs de groupes. Est-ce que vous contestez l'entrée en matière sur le coefficient ? Mme Knubel

Intervention de Mme Natercia Knubel : Pour le PDC, non nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG, on accepte aussi d'entrer en matière.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, on accepte d'entrer en matière.

Intervention de M. Guillaume Vanay : Vanay Guillaume, pour l'UDC, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière ? Bien. J'ouvre la discussion de détail et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes, s'il y a un chef de groupe qui veut prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée désire s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas, alors je clos la discussion. Les scrutateurs je vous prie de vous lever s'il vous plaît ! Et je vous prie de vous prononcer par mains levées.

Les conseillers généraux qui approuvent le coefficient d'impôt à 1,25 % sont priés de lever la main ! Vous pouvez baisser la main. C'est accepté, le coefficient d'impôt à 1,25 % est approuvé à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'indexation. Et je repasse la parole aux chefs de groupes. Les chefs de groupes, contestez-vous l'entrée en matière sur l'indexation ? Si ce n'est pas le cas, je pose la question à l'assemblée. Quelqu'un conteste-t-il l'entrée en matière ? Donc l'entrée en matière est acceptée.

J'ouvre la discussion de détail et je repasse la parole aux chefs de groupes, si vous voulez vous exprimer ? Ce n'est pas le cas... Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer ? Vous pouvez hein ! Je clos la discussion. Les scrutateurs s'il vous plaît !

Et on passe au vote. Les conseillers généraux qui acceptent l'indexation à 165 % sont priés de lever la main ! Le taux d'indexation à 165 % est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons maintenant au budget 2013, point 5 de notre ordre du jour.

5) Budget 2013

Nous allons traiter ce point de la façon suivante. Tout d'abord le président de la commune va nous présenter le message de la municipalité. Ensuite le rapporteur va nous lire le rapport de la commission de gestion, les chefs de groupes vont s'exprimer pour l'acceptation de l'entrée en matière puis l'assemblée, il y aura la discussion donc l'étude de détail et le vote final en bloc.

J'invite le président de la municipalité, M. Yannick Buttet à nous faire part du message du conseil municipal et de ses explications.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président du conseil général, Mesdames et Messieurs. Donc l'idée c'était, évidemment que dans les années qui vont venir, mes collègues seront mis à plus forte contribution, comme le budget qui vous est proposé a été élaboré et approuvé par le conseil communal 2009-2012, qu'il a été revu dans les grandes lignes et confirmé par le nouveau conseil, et bien c'est moi qui ferai la présentation générale. J'aimerais rappeler aussi, au départ de cette présentation où je vais d'abord vous donner des éléments généraux, quelques points sur le budget 2013, les éléments sur les indicateurs financiers, puis je terminerai en accord avec le président du conseil général selon ce qu'il m'a demandé, en faisant, en donnant déjà nos éléments sur le rapport de la commission de gestion qui vous sera donné tout à l'heure, cela de manière à, peut-être, raccourcir un petit peu ma présentation. Vous vous rappelez que les dépenses qui sont liées dans notre budget communal représentent entre 75 et 80 % de nos dépenses. Donc nous n'avons presque rien à dire sur les $\frac{3}{4}$ au $\frac{4}{5}$ ^{ème} du budget qui nous est soumis et que nous devons gérer. Dans la présentation générale, dans le fonctionnement, les charges qui sont prévues pour l'année 2013, de fr. 24'334'180.- et parallèlement à ça, les revenus attendus de fr. 25'496'511.- soit la différence entre les 2, la marge d'autofinancement de fr. 1'162'331.- Marge d'autofinancement qu'il s'agira pour nous et nous l'avons dit aussi, du côté du programme de législature, la commission de gestion l'a aussi répété de soigner et de vraiment d'essayer d'améliorer dans les années qui viennent, même si les investissements seront nombreux.

Après amortissements comptables, l'insuffisance de financement sur l'exercice 2013 est de fr. 4'892'169.- On voit qu'on est dans une phase d'investissement ! Nous ne sommes pas dans une période de vaches grasses. Concernant les investissements, les dépenses donc les investissements qui sont prévus, pour 2013 se montent à fr. 28'944'500.- et les recettes qui viennent du côté des investissements à fr. 7'228'000.- Si on met en parallèle la marge d'autofinancement, de fr. 1'162'331.- il nous reste des investissements nets, et c'est la différence entre les dépenses et les recettes, de fr. 21'716'500.- ce qui amène une insuffisance de financement, pour 2013, de fr. 20'554'169.-. Ça, c'est lié on y viendra tout à l'heure, principalement aux gros projets qui sont lancés dans notre commune et qui vont nécessiter, pour assurer ce financement, que nous passions par des emprunts.

Dans le fonctionnement, pour mettre en avant quelques particularités, que vous avez déjà pu lire, dans le fonctionnement, qu'est-ce qui est nouveau et qui va peser d'avantage sur le budget communal en 2013 ?

Du côté de la sécurité publique, il y a le nouveau fonctionnement, la convention qui a été signée avec la commune de Monthey, qui nous coûte plus cher, environ fr. 600'000.- de plus que ce que l'on connaissait avec la PIHL. Du côté de l'enseignement et de la formation, il y a différents changements au niveau du canton qui pèsent, notamment la modification de la répartition des coûts, entre le canton et la commune. En résumé, c'est une charge supplémentaire pour notre commune de fr. 100.- par élève. Avec un peu plus de 1'000 élèves et bien vous avez vite fait le calcul. Le conseil de direction, les modifications de la loi cantonale imposent aux communes ou au groupement de communes d'avoir un conseil de direction. On n'a plus un seul directeur ou une seule directrice, mais on a un team, à la direction des écoles, et dans notre commune il s'agit d'un directeur et de ses 2 adjoints qui correspondent justement à ce que nous demande le canton. Mais évidemment quand vous avez 3 personnes à la place d'une, et bien ça coûte plus cher, surtout qu'une seule partie de leur travail est prise en compte et subventionnée par le canton. Toutes les tâches pédagogiques sont subventionnées par le canton, mais ce n'est pas le cas d'autres tâches de proximité, dont le contact avec les parents ou dans d'autres tâches qui sont, ce qu'on appelle, « tâches de proximité ». En passant, pour ces répartitions entre le canton et la commune, et bien on est dans une phase, parce que la loi elle est assez récente, on est dans une phase aussi de démarrage et nous devons encore signer une convention d'objectifs, un contrat de prestations au niveau de cette direction et nous avons déjà cette estimation au niveau des heures prises en charge par le canton. Et puis enfin les frais de déplacements, vous connaissez aussi ce nouveau système 1/3, 1/3, 1/3 pour les étudiants et les apprentis. 1/3 qui est pris en charge par les parents, 1/3 par la commune et 1/3 par le canton. Et bien ça n'existait pas auparavant et bien ceux sont des dépenses supplémentaires pour notre commune. Concernant la santé, il y a aussi une modification du côté des EMS, où il y a une participation fixée par le canton à fr. 18.- par résidents, qui s'ajoute également. Dans les structures jeunesse, nous n'avons pas une année de recul encore, dans un fonctionnement normal. 2013 sera la première année entière, dans un fonctionnement normal, et nous avons vu aussi que les structures jeunesse pèsent aussi. Elles fournissent des prestations qui sont appréciées, mais pèsent aussi sur le ménage communal. On aura l'occasion d'y revenir. Dans les finances et les impôts, je relèverai 2 points. D'abord les baisses fiscales successives qui ont beaucoup profité aux familles, aux entreprises mais qui pèsent aussi sur les finances communales. Si le canton décide de baisser les impôts et bien ça se reporte aussi sur les communes. Et ça c'est lié aussi, non seulement aux décisions politiques, mais aussi à la conjoncture. Vous avez vu du côté de l'Etat du Valais, qu'on commence à avoir une baisse au niveau des rentrées fiscales, c'est aussi quelque chose qu'on pourrait attendre, peut-être pas dès 2013, mais pour les années qui suivent. La RPT2, la répartition des tâches et la péréquation financière, on a dit au départ que le bilan entre les communes et le canton serait neutre, alors c'était vrai au moment où la RPT a été lancée. Mais le canton a transféré des dépenses qui étaient plus dynamiques aux communes et a conservé des dépenses qui étaient plus statiques. Donc au départ, on était au même niveau, peut-être que si on a transféré fr. 200'000.- aux communes, on a pris fr. 200'000.- au canton, mais les fr. 200'000.- qu'on avait délégués aux communes, peut-être que maintenant on est à fr. 300'000.- alors que le canton est resté à fr. 200'000 ou fr. 220'000.-. Et là, on a estimé approximativement, à l'heure actuelle pour avoir une idée que la répercussion de la RPT sur notre commune s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs. On estime actuellement à fr. 200'000.- mais on n'a pas encore assez de recul pour avoir une vision à long terme.

Concernant les services autofinancés, et bien là on va le relever aussi tout à l'heure. L'eau potable, il y a des adaptations qui sont à envisager. On en avait aussi parlé dans le programme de législature. Vous savez que ces services doivent être autofinancés et bien il ne s'agit pas chaque année de réadapter le prix, les tarifs de raccordement ou le prix de l'eau, mais d'avoir une vision quand même sur plusieurs années de permettre à autofinancer ces systèmes, du côté des eaux usées pour l'instant ça fonctionne.

Du côté des investissements, les principaux investissements et bien nous avons le raccordement du centre scolaire des Perraires au chauffage à distance, aux conditions qui sont connues depuis longtemps. Mais c'est vrai qu'au départ, il y a un investissement pour raccorder ce centre scolaire. On y reviendra après dans le détail, poursuite de l'étude de l'agrandissement et assainissement du centre scolaire des Perraires, ça fait partie aussi de l'anticipation qu'on doit avoir de l'avenir. Il y a déjà une étude qui a été lancée pour

assainir, en particulier du côté énergétique mais aussi du côté sismique, le centre scolaire des Perraires, et pour l'agrandir si possible le doubler, de manière à répondre aux besoins de l'évolution de la population. La suite du projet de l'école et de l'EMS de Muraz ; nous devrions arriver à la fin de cette année à terminer l'école, la construction de l'école, et puis la construction de l'EMS devrait se poursuivre durant l'année 2014. C'est-à-dire que là il y a un grand morceau encore, des 2 côtés, en parallèle, vraiment le fait de terminer l'école et puis, à côté de ça, la grosse partie on dira, de l'EMS.

Dans l'éclairage public, c'est des dépenses qui reviennent régulièrement, mais on parle d'une centaine de milliers de francs, un petit peu plus, ce qui veut dire que là c'est aussi des éléments qui reviennent annuellement et là les fr. 100'000.- qui sont prévus pour 2013 sont fr. 100'000.- supplémentaires qui sont une 3^{ème} tranche qui était prévue pour le renouvellement de l'éclairage public dans des endroits qui étaient vraiment très très anciens.

Le réseau routier communal et cantonal ; il faut toujours le rappeler, on a aussi une marge de manœuvre qui est assez faible, sur le réseau routier cantonal mais on en paie une partie. Donc là, c'est des chiffres qui nous sont transférés du canton et que nous devons reporter au budget et du côté du réseau routier communal et bien il y a la volonté non seulement de l'entretenir mais on connaît des endroits aussi où on aura besoin de construction de routes. Ce ne sera pas un gros morceau pour l'année 2013, mais c'est des éléments qu'il faudra aussi avoir en tête et enfin, l'extension et la remise en état du réseau d'eau potable et d'eau usée.

Concernant les emprunts, on en a parlé tout à l'heure en disant que finalement ces 20 millions qui nous manqueraient cette année, il faudrait bien les trouver à quelque part, il faut les emprunter ! A fin 2012, notre commune avait un niveau d'emprunt de fr. 28'741'000.-. A fin 2013, nous serons à 47 millions d'emprunts.

Dans les investissements 2013, il y a des ... la différence entre les 2, on parlait environ de ces 20 millions, environ 17 millions qui sont déjà décidés. Donc c'est des crédits d'engagements qui ont déjà été pris. Typiquement l'école et l'EMS de Muraz. L'assemblée primaire avait déjà décidé cette réalisation et finalement ceux sont des emprunts qui sont déjà votés. Et puis il devrait y avoir, pour cette période, et bien 2 millions d'emprunts nouveau à contracter qui ne sont pas liés à des projets qui sont déjà lancés. La fortune nette de notre commune devrait se situer à fin 2013, à la suite de cette baisse, à 13 millions. Donc notre commune devrait maintenir une fortune à 13 millions, avec des emprunts parallèles de 47 millions. Je vous ai mis l'aperçu des indicateurs financiers, je vais essayer d'aller assez rapidement parce que vous les avez tous reçus. La commission de gestion les a analysés, on y reviendra aussi. Le degré d'autofinancement qui est attendu pour 2013, à 5,4 %, donc c'est un degré d'autofinancement qui est insuffisant. Concernant la capacité d'autofinancement à 4,6 % elle est également insuffisante. Donc on voit qu'on n'est pas dans une période qui sera la plus simple et que nous devons vraiment nous serrer les coudes pour trouver les meilleures solutions, à l'avenir dans ce domaine, et à améliorer ces indicateurs, mais surtout notre ménage communal. Dans le taux des amortissements ordinaires, nous sommes à 10,2 %, alors là nous avons des amortissements qui sont suffisants. Concernant l'endettement net par habitant, qui était de fr. 2'400.- en 2012, donc un endettement faible, il devrait passer à la fin 2013, à fr. 4'967.- donc un endettement qui reste quand même mesuré. Et on voit qu'on n'est pas loin de la barre des fr. 5'000.- par habitant, qui représente un endettement important. Et puis enfin, le taux de volume de la dette brute, qui devrait se situer à 225 %, donc qui est une dette brute en % qui est satisfaisante. Donc le taux de volume de la dette brute qui est satisfaisante.

Ces indicateurs, qu'est-ce qu'ils nous disent si on les met en résumé ? Qu'est-ce qu'ils nous disent, et bien c'est que la situation comme on le savait, comme vous l'avez aussi remarqué et on l'entend souvent, elle n'est pas rose. Mais on n'est pas non plus au fond du gouffre. Nous devons maintenant être attentifs aux investissements qui vont venir comme l'avait dit le conseil, comme l'a répété la commission de gestion et bien d'essayer de limiter les dépenses, en particulier sur le fonctionnement. Parce que les dépenses d'investissements et bien c'est des services directs à la population et on ne les traîne pas avec nous chaque année, contrairement aux dépenses de fonctionnement. Et que nous devons aussi réfléchir éventuellement à trouver de nouvelles recettes. Ça c'est ce que peuvent nous dire ces indicateurs

financiers. Il faut aussi dire que c'est assez régulier, c'est une situation qu'on vit dans de nombreuses communes actuellement si vous suivez un petit peu les assemblées primaires ou les conseils généraux d'autres communes. On est plutôt dans un cycle où les communes s'endettent, investissent et c'est vrai qu'on voit souvent ce cycle. Les communes investissent beaucoup, ensuite elles doivent recréer du capital pour pouvoir continuer à investir, mais nous devons maintenant être attentifs pour pouvoir redresser la barre.

Le plan financier 2013/2016 et bien peut-être 2 éléments. La commission de gestion relèvera aussi, la marge d'autofinancement donc prévue de fr. 1'162'331.- et vous verrez que cette marge d'autofinancement est prévue encore plus faible en 2014, fr. 947'650.-, un peu plus de 1 million en 2015, et fr. 981'000.- environ en 2016. Donc cette marge d'autofinancement elle est faible. Je pense qu'elle est trop faible pour une commune de notre taille et nous devons ensemble trouver des solutions pour pouvoir améliorer cette situation. Les investissements nets, peut-être que je relèverai, et bien les investissements nets vont forcément baisser. Nous sommes comme je le disais, au moment où nous investissons beaucoup. Les investissements qui sont prévus cette année sont près de 22 millions. On a encore environ 18 millions en 2014, un peu moins de 7 millions en 2015 et plus que 2 millions en 2016. Donc ça c'est aussi lié à l'état de notre ménage. C'est un peu comme dans un ménage privé, quand vous avez de l'argent si vous investissez après vous en avez moins et puis et bien vous devez peut-être investir moins pendant quelques années, pour recréer ce capital et cette richesse.

Voilà peut-être pour reprendre juste quelques points, quelques éléments centraux qui font partie toujours des discussions et qui sont très importants. Si je viens directement au rapport de la commission de gestion, moi j'aimerais remercier les membres de la commission de gestion, leur président en particulier, et tous les membres de cette commission pour l'esprit critique constructif. C'est un terme que j'ai utilisé souvent depuis le début de cette année et je pense que c'est indispensable que nous puissions travailler comme ça, alors je vous remercie beaucoup. L'idée ce n'est pas que nous soyons tous d'accord, il faut vraiment qu'il y ait du débat, qu'on mette les arguments sur la table et tant qu'on reste tous dans l'objectif d'améliorer la situation de notre commune, et dans le respect mutuel, et bien ça se passe bien. C'est ce que nous avons pu voir lors de notre séance et de nos échanges. Vous avez aussi pu remarquer la concrétisation de la volonté de transparence du conseil communal. Je crois que nous avons fait preuve, du côté du conseil, de la plus grande des transparences ! C'était ce que nous vous avons promis, c'est ce que nous avons tenu. Nous voulons continuer dans cette voie, nous comptons sur vous aussi pour avoir un maintien strict et absolu de la confidentialité, comme vous êtes aussi des collègues et des partenaires, je pense que là, il y a un devoir de confidentialité qui est très fort, et on vous remercie d'avance de le maintenir. Pour le 1^{er} exercice j'en ai déjà parlé. L'idée d'avoir une compréhension mutuelle et une amélioration, donc faites-nous aussi vos critiques sur la présentation, sur les différentes choses et n'hésitez pas ! Le but c'est que l'on puisse progresser ensemble. Nous, on fera de même aussi avec la commission de gestion, avec aussi nos discussions. Les propositions de modifications les plus importantes aux yeux de la commission de gestion ont été faites. Et je remercie aussi la commission de gestion de s'être arrêtée à ces modifications là et de ne pas être allée dans chaque détail parce que, comme on l'a dit à plusieurs reprises, ce budget a été préparé l'année dernière. L'ensemble du conseil ne maîtrise pas tout le budget et le fait que nous ayons un conseil qui soit passé de 9 à 7, un législatif communal, et bien impose forcément une période d'adaptation et là je trouve que la commission de gestion a vraiment travaillé dans un but qui était très positif. Donc on vous remercie aussi d'avoir pris en compte le souci de l'exécutif dans le rythme. Je crois que Alexis Turin a rappelé tout à l'heure que la commission de gestion avait travaillé très rapidement, avait fourni beaucoup d'éléments et beaucoup de travail en peu de temps c'est vrai ! Je crois que ça a aussi été le cas du côté de l'administration que je profite de remercier au passage, parce qu'il y a aussi un gros travail qui a été fait et pour ça, je profite de vous remercier car on a besoin de ce budget, comme on a dit au début de cette année pour maintenant réaliser des prestations, réaliser différentes choses au profit de notre population. Et aussi la prise en compte du programme de notre législature qui a aussi été rappelé tout à l'heure. Ça c'est aussi quelque chose de très positif. Vous avez vu dans le rapport de la commission de gestion il parlait par exemple du traitement des déchets. Et de la volonté de régler cette problématique et bien je trouve que la

commission de gestion a à nouveau soulevé le point qui avait été mis en avant par le conseil communal. Et si on arrive à travailler vraiment dans cet esprit, c'est parfait.

Peut-être dans le détail du rapport, je me permets de reprendre certains points qui ont été évoqués, pour les expliciter, donner l'avis du conseil communal, avant de venir aux amendements proprement dit.

Concernant le détail du rapport, le premier point peut-être, tout d'abord, il est évident que l'implication sera différente de la commission de gestion à l'avenir. Il a été rappelé que la commission de gestion a dû travailler rapidement, qu'elle n'a pas pu analyser tous les événements, bien ça bien sûr qu'à l'avenir elle aura les éléments plus tôt, elle aura plus de temps pour travailler plus sereinement, plus à fond, ce sera également le cas pour les membres du conseil communal qui connaîtront le dossier, qui auront aussi l'occasion d'aller plus à fond dans les différentes propositions et d'avoir un esprit qui soit aussi critique. On salue aussi du côté du conseil les soucis de la commission de gestion, on en a beaucoup parlé. La marge d'autofinancement, les prévisions d'investissements, c'est un souci qui est permanent de notre côté et si on a un pendant au conseil général, c'est aussi quelque chose qui est toujours positif, de nous remettre en question, de poser les questions qui dérangent. C'est à cela que sert la commission de gestion.

Les différences entre le budget et les comptes sur la marge d'autofinancement, ça a été rappelé tout à l'heure en disant, finalement, chaque année on nous prévoit une certaine marge d'autofinancement, après on est très très loin de ce chiffre là ! Et bien c'est vrai, c'est vrai qu'il y a souvent de l'incertitude dans la gestion des budgets communaux et publics en général. On voit ça à tous les niveaux, je peux vous dire que du côté de la confédération les différences sont encore plus grandes, en pourcentage c'est peut-être les mêmes, mais les chiffres sont toujours très impressionnants. Et c'est aussi vrai que du côté de la municipalité, on a toujours eu le souci de rester très prudent et on préfère toujours avoir une bonne surprise plutôt que d'endetter trop la collectivité puis ensuite de ne plus réussir à suivre les engagements que nous avons pris. Donc ça c'est aussi vrai ! Et malheureusement, comme je l'ai dit, ce n'est pas toujours dans un sens positif. Actuellement on était dans une pente qui était montante. Souvent on budgétait une marge d'autofinancement, puis après on avait une super surprise à la fin de l'année en disant qu'elle était beaucoup plus haute. Vous avez vu dans la présentation assez récente du côté de l'Etat du Valais, des comptes, que cette fois-ci ça semble basculer de l'autre côté. Donc la prudence, à mon avis on doit toujours la maintenir. C'est un élément important de la gestion en général et de la gestion des deniers publics, on gère quand même l'argent de la collectivité. On gère l'argent de nos concitoyennes et de nos concitoyens, et pour ça nous c'est un élément qui restera au centre de notre gestion publique, des finances, tout en disant que nous sommes tout à fait prêts à analyser la situation et l'idée c'est de coller au plus près à la réalité. Et là, si vous avez des idées de nouveau, je pense que des éléments critiques sont toujours positifs.

Dans la méthode d'élaboration des budgets, il a été dit tout à l'heure, nous n'avons pas compris comment les budgets étaient élaborés ! Probablement que c'est le cas. C'est vrai que le temps à disposition était assez court, que du côté du conseil communal nous sommes tout à fait prêts à analyser cette manière dont sont élaborés les budgets, à les réviser si c'est nécessaire, mais il faut aussi voir qu'il n'est pas possible de décider d'une règle que l'on appliquerait à tous les postes du budget. Pour avoir travaillé longtemps dans l'administration publique au niveau du canton, on soumettait ensuite, donc les budgets qu'on soumettait ensuite à la députation, et bien ce qui est important à nos yeux, c'est que nous ayons une transparence totale vis-à-vis de vous. Et que vous puissiez savoir comment on a ressorti un chiffre. Qu'il n'est pas tombé du ciel, qu'on n'a pas inventé un soir à la fin de l'apéritif, mais qu'il y a eu une certaine réflexion, soit en prenant compte les derniers budgets, soit les derniers comptes, où on mettait en avant certains éléments qui sont attendus et que nous avons intégrés dans ces chiffres. Donc nous allons travailler, de notre côté, plutôt dans ce sens là, en vous précisant de quelle manière ont été calculé chaque poste ou en tous cas les postes importants du budget, plutôt que de décider une méthode linéaire ou uniforme pour l'ensemble du budget.

Dans l'analyse des comptes, vous aurez probablement... parce que la commission de gestion le relève, en disant nous aurons probablement le temps ou des éléments complémentaires dans l'analyse des comptes au vue du calendrier qui semble aussi serré pour l'analyse des comptes, au vue du fait que peu de collègues du conseil étaient présents lors de l'exercice passé, que le conseil général est aussi nouveau, je pense et

j'espère que vous aurez des éléments nouveaux, mais je pense que les éléments nouveaux viendront plutôt lors de l'élaboration du budget 2014. Au moment où nous ferons ensemble notre premier exercice, de votre côté, de notre côté et c'est probablement à ce moment-là que nous pourrions vraiment aller au fond des choses et préciser notre volonté pour l'avenir.

Sur le plan des investissements également, nous devons faire/apporter des améliorations. Elles sont toujours nécessaires. J'aimerais aussi dire une chose, les grosses réalisations qui sont attendues dans les années qui viennent sont déjà prévues. Souvent on entendait, ou parfois on entendait des gens qui disaient : Mais dans la commune on n'anticipe pas, il n'y a rien qui est prévu ! Donc ça, c'est un élément dans la communication qui a été mauvaise, ça c'est vrai, on l'a reconnu aussi du côté du conseil. Il y a des éléments qu'on doit mettre en avant, mais dans les grosses réalisations qui concernent l'infrastructure, si on pense à l'eau, si on pense aux égouts, si on pense aux écoles, si on pense à ces différentes choses là, ces investissements là ont été prévus. Mais il s'agit ensuite d'avoir peut-être une liste, plus précise, des éléments qui sont attendus, et une planification aussi financière qui pourrait être améliorée. On peut toujours améliorer et on attend vos éléments, mais c'est juste pour dire qu'on ne part pas de zéro. On part pas de zéro ! Donc là, l'idée c'est d'avoir un plan financier à 10 ans, c'est franchement la sculpture sur nuage de dire voilà, dans les 10 prochaines années on va dépenser tant, on va investir tant ! Si telle est la volonté du conseil général ben on s'y pliera et on le fera dans notre esprit de collaboration. Mais à notre avis, c'est un élément qui ne paraît pas réaliste de lister les projets qui sont à prévoir. Qu'on puisse en discuter avec vous, la compléter, la modifier, peut-être fixer des priorités, je pense que c'est un élément qui est important, qui est très intéressant aussi pour nous, qui pourrait nous appuyer. Mais de là à avoir une planification financière détaillée, à mon avis, ça induirait le conseil général, par sa commission de gestion, le risque serait assez grand que ça l'induisse en erreur parce que l'évolution est assez grande au niveau des coûts attendus. Et puis, il ne faut pas oublier aussi la prise en compte des services autofinancés. Ils méritent quand même un traitement différent lorsqu'on agrandit le réseau d'eau ou qu'on touche au réseau d'eau potable ou d'eau usée, et bien l'ensemble des travaux, l'ensemble de la prestation doivent être autofinancés. Ce qui fait que ça a des conséquences pour les usagers, alors on essaie de les minimiser aussi, mais que pour le ménage communal, l'argent rentre et sort donc au final on arrive à un bilan qui est neutre. Dans le détail du rapport, on parle d'une marge d'autofinancement prévue pour 2016 de un peu moins d'un million. J'en ai parlé tout à l'heure, la volonté du conseil, c'est d'améliorer cette marge d'autofinancement. On sait que ça ne sera pas facile, on devra vraiment travailler tous ensemble pour trouver ces solutions, mais ça c'est un objectif que nous partageons. Mais à l'heure actuelle, c'est le chiffre qui est attendu, dans l'état de la situation prévisible. La capacité d'investissement prévu pour 2016, nous trouvons aussi que 2 millions, c'est peu ! Maintenant, de dire aujourd'hui comme on a pu lire que ces 2 millions ne sont pas réalistes, je trouve que nous n'avons pas les éléments à disposition pour dire qu'avec 2 millions on n'aura pas assez pour financer le strict minimum. Je pense que là, nous voulons tous améliorer cette capacité d'investissement. Je répète, l'idée c'est d'investir, investir, investir, de limiter du côté du fonctionnement autant que faire se peut, mais il ne faut pas partir dans un esprit déjà négatif si le fait de dire nous n'aurons pas assez avec 2 millions, ça nous motive tous à trouver de l'argent et à diminuer des dépenses ailleurs alors c'est parfait. Par contre il ne faut pas voir ça, à l'heure actuelle dans l'état de nos informations comme quelque chose d'absolument négatif.

L'UAPE, la crèche. On nous a proposé, dans le rapport vous avez pu lire, d'améliorer l'autofinancement. Alors évidemment que nous sommes tout à fait d'accord, si la crèche et l'UAPE pouvaient s'autofinancer, ce serait magnifique pour la collectivité. Je pense que tout le monde serait d'accord. C'est quelque chose qui paraît, au niveau d'une structure jeunesse assez peu réaliste. Et d'ailleurs la commission de gestion l'a reconnu elle-même, elle n'a pas demandé l'autofinancement, mais elle a demandé une amélioration dans le sens de l'autofinancement. Je pense que c'est un élément très positif. Si on fait une analyse rapide, parce que ce dossier on l'avait déjà traité aussi à l'époque, il faut de nouveau le retraiter parce que les choses ont beaucoup évolué entre temps, mais les 2 pistes, à priori pour améliorer l'autofinancement, c'est augmenter les tarifs, ou diminuer les prestations. A chaque fois que vous avez un enfant qui est placé à la crèche, à chaque fois qu'il reste une heure de plus, il coûte plus cher à la collectivité. Donc au final je trouve ça, je

pense que après c'est chacun à juger si c'est quelque chose de bien ou de mal pour la collectivité. Je pense qu'ils fournissent certaines prestations qui sont indispensables en 2013, mais il faut être conscient du fait que cette prise en charge et bien génère des coûts qui ne pourront jamais être réduits à zéro. Surtout qu'il faut toujours avoir en tête aussi la limite du socialement acceptable et on pourrait dire mais oui, mais alors on facture fr. 150.- par jour par enfant. Mais vous imaginez les conséquences, non seulement au niveau du taux de fréquentation, mais surtout, est-ce que l'on remplit ensuite l'objectif qu'on s'était fixé en construisant cette crèche et cette UAPE. C'est typiquement ce genre de structure où, du moment où l'on a décidé leur construction, on doit accepter aussi les dépenses de fonctionnement qui vont avec et c'est aussi ce que la commission de gestion a relevé pour les investissements qui vont venir, que nous soyons d'avantage attentifs aux frais de fonctionnement qui sont liés aux investissements.

Pour le futur EMS, assurer l'autofinancement alors le conseil communal est d'avis qu'il faut tendre vers l'autofinancement. L'autofinancement n'est pas impossible pour un EMS, il s'agit maintenant de faire une analyse plus détaillée, au niveau des chiffres, des coûts qui seront attendus. Mais il y a aussi toujours cette limite du socialement acceptable. Jusqu'où nous sommes prêts à aller, dans l'augmentation des coûts, à demander à une famille, pour pouvoir placer leurs parents, leurs grands-parents, et là, ce sera une décision aussi, des autorités politiques qui devront assumer leur responsabilité, et puis je profite pour relever aussi que notre commune fait beaucoup pour la jeunesse. Ce qui est excellent. Nous avons des structures jeunes, nous avons des chères familles, nous avons des écoles qui sont très bien dotées, tout le monde le reconnaît, qui sont de grandes qualités. Est-ce que nous sommes prêts à aussi faire quelque chose pour nos aînés qui font aussi partie de nos familles. C'est aussi des questions que nous devons traiter, au moment où les chiffres de détail seront connus. Mais la volonté du conseil, je peux vous la réaffirmer, c'est de tendre vers cet autofinancement, en prenant en compte ces différents critères.

Gestion de l'eau et des déchets : je crois que là c'est en parfait adéquation avec la vision du conseil communal. L'idée d'améliorer la situation, de tendre à l'autofinancement, simplement de respecter la loi, je crois que c'est simplement ça qui est déjà demandé, ou d'arriver à cette gestion moderne de l'eau et des déchets. Et la généralisation de la pratique de l'appel en plus-value, et bien le conseil communal va mener cette analyse, comme elle a été demandée par la commission de gestion. Il s'agira de voir à chaque fois ce que nous pouvons demander, à des gens qui seraient concernés ou qui profiteraient de réalisations, d'infrastructures publiques.

Je viens directement aux propositions d'amendement. Donc le conseil est bien sûr ouvert ! Comme nous avons discuté des amendements, nous sommes partis, que vous compreniez aussi la dynamique. Notre idée c'était d'accepter vos amendements, ou de venir vraiment avec des arguments qui vous montrent, que pour des raisons x ou y, que peut-être il vous manquait certaines infos, et qui ne pourraient pas être acceptés. Je crois que l'esprit du conseil communal, c'était d'être très constructif, de se dire que votre commission de gestion et votre conseil avaient un œil aussi critique mais positif pour la collectivité, et nous avons de ce fait, accepté 2 amendements sur les 3 qui nous sont proposés. Le 1^{er} amendement qui est le budget du conseil général, avec la proposition d'augmentation de fr. 30'000.-. Alors j'aimerais vous dire quand même que le conseil communal avait été très étonné quand il a découvert les tarifs des vacances en comparaison notamment avec d'autres conseils généraux, mais je ne reviendrai pas sur cette problématique comme vous en avez longuement discuté ce soir. Toujours est-il que cet amendement, le conseil communal même s'il avait été étonné des tarifs et même si vous n'aviez pas modifié ça ce soir, l'avait accepté dans un souci de collaboration. C'est votre responsabilité d'assumer ces tarifs, d'assumer cette responsabilité aussi d'augmenter le compte de financement pour les années à venir.

Concernant le 2^{ème} amendement, la suppression de la route résidentielle de Pré Loup, qui représentait pour 2013 un investissement de fr. 600'00.- donc de diminuer les investissements de fr. 600'000.-. Et bien là, je crois que le conseil communal a revu le dossier, c'est vrai qu'il y a une nécessité de rénover cette route, qui est ancienne, mais nous avons compris les soucis de la commission de gestion. Nous avons pris en compte l'avis du conseil général et au vue d'une nouvelle analyse du dossier nous acceptons cet amendement et nous reporterons cette rénovation à une année ultérieure, durant laquelle nous aurons eu le temps, du côté du conseil communal, en collaboration aussi avec votre conseil, d'améliorer le projet.

Le 3^{ème} amendement par contre, les actions Bas-Valais Energie, qui représentent un achat de fr. 250'000.- bien cet amendement, je ne vais pas perdre beaucoup de temps, parce que si vous avez lu, l'argent est déjà dépensé, parce que les décisions ont toutes été prises en 2012. C'était la mise en œuvre d'une décision qui a été prise en septembre. Le contrat d'achat a été signé en décembre. Donc il ne nous restait aucune marge de manœuvre, nous n'avions qu'à payer ces fr. 250'000.-, mais comme le paiement n'était pas intervenu en 2012, et bien ce montant-là figure au budget 2013.

Pour vous dire quand même que c'est pas forcément une mauvaise affaire. Nous connaissons pour la plupart d'entre nous l'historique de la SEBV et maintenant de Bas-Valais Energie, mais toujours est-il que cet achat d'actions nous rapporte environ 1 % de rendement par année. Donc c'est de l'argent que nous plaçons et même si nous empruntons ces fr. 250'000.- et que nous les plaçons en actions, nous gagnons chaque année de l'argent. Donc là, c'est pas des actions qui sont perdues. Il y a de l'argent qui rentre, et parallèlement à ça, c'était aussi la volonté de la quasi-totalité des communes qui sont concernées maintenant par Bas-Valais Energie, vous savez les communes du Haut-Lac ainsi que les communes de la Vallée, qui ont maintenant rejoint Bas-Valais Energie, de gagner en poids, même si on parle de parts qui sont bien sûr beaucoup moins fortes que la Romande Energie ! Mais de gagner quand même un certain poids au sein de ces entités là. En conclusion, j'ai essayé de faire le tour assez rapidement de ces éléments là. Je tiens à réitérer mes remerciements à la commission de gestion, mes remerciements d'avance à votre conseil pour les discussions et les décisions qui vont suivre, un remerciement à l'administration communale et en particulier à notre comptable qui a eu cette année un job assez ardu, en peu de temps il a dû fournir beaucoup d'éléments, également un remerciement à l'ensemble des membres du conseil communal, qui ont aussi dû se mettre dans le bain assez rapidement. Comme vous vous rappelez que lors de notre séminaire de 2 jours, nous avons traité également ce budget et qu'il avait été approuvé, à ce moment là, par le conseil communal. Alors je vous remercie de votre attention et je reste volontiers à votre disposition soit maintenant, soit plus tard, en fonction de la décision de votre président pour des questions.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. le président. J'invite maintenant le rapporteur de la commission de gestion de nous lire ce rapport. Juste une petite précision : Vous avez tous reçu ce rapport, vous avez eu le temps de le lire et de l'étudier. Alors comme c'est une 1^{ère} ce soir, il va être lu dans son intégralité, tandis qu'à l'avenir on passera à l'introduction et puis on lira directement la conclusion. Alors je passe la parole au rapporteur.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Jürg Kilchenmann, le rapporteur de la Cogest.

Monsieur le président de la commune, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le président du conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, chers collègues. Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest, sur le budget 2013.

- 1) Organisation de la commission. Lors de sa 1^{ère} séance, la Cogest a décidé de se doter d'un rapporteur, et d'un vice-président. Son organisation est la suivante : Alexis Turin PLR, président. Daniel Schmid ADG, vice-président. Jürg Kilchenmann PDC, rapporteur. Laurent Corminboeuf PDC, Nathalie Cretton ADG, Guillaume Joris PDC, Eric Lattion PDC, Edgar Vieux UDC, Cédric Zürcher PLR, tous membres. En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants : Joël Mariaux et Didier Sallin pour le PDC, Côme Vuille pour le PLR, Jean-Pierre Rouiller pour l'ADG, Cédric Vieux pour l'UDC.

La Cogest a décidé que par souci d'efficacité, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres. Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics, ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

Nombre de séances : la commission s'est réunie à 4 reprises. Soit les 5, 12, 14 et 20 mars 2013. Vu le temps très court à notre disposition, nous avons eu quelques séances marathon. Pour les

prochaines années, nous souhaitons être impliqués plus en amont pour mieux faire notre travail. Avant la 1^{ère} réunion, le budget a déjà été étudié par les membres de la commission. Le 5 mars, une revue des détails du budget a été faite et un catalogue de questions pour le conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis. Le 12 mars, sur invitation de la Cogest, M. Yannick Buttet, président de la commune, accompagné de M. Stefan Gnos, comptable, sont venus nous apporter les réponses du conseil municipal à nos questions, ainsi que les documents demandés. Le 14 mars, nous avons discuté des réponses reçues, et des compléments d'informations qui nous ont été remis entre temps par le conseil municipal, suite à nos nouvelles demandes du 12 mars. Nous avons ensuite délibéré sur les points et les messages que nous voulons mentionner dans le présent rapport. Le 20 mars, nous avons élaboré et adopté le présent rapport. Le texte définitif a été adopté par voie de circulation.

Méthode de travail : comme c'est la 1^{ère} fois qu'une Cogest existe dans notre commune, tous ses membres sont bien conscients de leur limite. Nous sommes tous des novices en la matière. L'analyse de ce premier budget fait partie d'une phase d'apprentissage. L'accent a été mis pour d'abord comprendre comment fonctionne notre commune. Ainsi, dans un 1^{er} temps, le souci de la Cogest a été de réclamer à la municipalité toute une série de documents de base, tels que notamment l'organigramme du personnel communal avec l'échelle des traitements, l'historique et le détail des vacances de tous les membres du conseil municipal, la convention avec Monthey pour la police, la convention d'instauration de la chambre pupillaire intercommunale du Haut-Lac, actuellement autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA, les statuts de l'EMS, l'état locatif des immeubles propriétés de la commune, le tableau des emprunts bancaires, la liste des sociétés locales subventionnées, avec les montants octroyés, la liste des investissements au-delà du plan quadriennal, un tableau récapitulatif des incidences, tant positives que négatives de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, RPT2, etc... Compte tenu de la masse d'informations obtenus, il n'a bien sûr pas été possible pour la Cogest d'analyser tous ces documents avant d'établir ce rapport. Cela demandera un certain temps et la Cogest n'entend pas faire du travail à la légère.

Entrée en matière : L'entrée en matière sur le budget 2013 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

Examen du budget 2013. Points généraux. La Cogest a 2 soucis prioritaires. La marge d'autofinancement brute, sans tenir compte des amortissements comptables et les prévisions d'investissements. S'agissant de la marge d'autofinancement brute, lors de la législature précédente, la municipalité avait informé l'ancienne commission des finances que la marge d'autofinancement brute d'une commune de la taille de Collombey-Muraz devrait dégager, devait être de l'ordre de 3,5 à 4 millions. Or, force est de constater que la marge d'autofinancement brute budgétée de fr. 1'162'331.- est loin du compte. La Cogest a hésité à proposer au conseil municipal toute une série de mesures pour atteindre l'objectif qu'il s'était lui-même fixé. Finalement, nous nous sommes ravisés pour les 2 raisons principales suivantes :

- 1) Force est de constater que certaines années, il y a eu des différences significatives, parfois de plusieurs millions, entre les marges d'autofinancement budgétées et celles finalement réalisées. Dans ces conditions il nous apparaît plutôt malvenu de proposer tel ou tel remède, une augmentation d'impôts par-ci, ou alors une diminution de charge par-là. Si au final le résultat escompté sera de toute façon obtenu. En effet, pourquoi augmenter les impôts, ou au contraire réduire telle dépense, si la commune a les moyens de ses ambitions. Cette différence très, trop importante entre le budget et les comptes inquiète plus la Cogest qu'elle ne la rassure. Certes ces dernières années la balance a toujours basculé dans le bon sens, à savoir que la marge d'autofinancement réalisée a toujours crû, parfois de plusieurs millions, par

rapport à celle budgétée. Lors de son examen du budget 2013, la Cogest n'a pas pu se faire expliquer à satisfaction, faute de temps, par la municipalité, la méthode que celle-ci utilise tant pour estimer les recettes que pour appréhender les charges. La Cogest avant d'intervenir sur tel ou tel poste du budget doit absolument connaître la méthode de travail du conseil municipal. L'analyse des comptes 2012, lesquels sont en phase de bouclage, sera un élément supplémentaire.

- 2) La seconde raison pour laquelle la Cogest a proposé peu de mesures correctives au conseil municipal pour le présent budget, c'est parce que notre commission n'a pas eu le temps d'analyser à quel montant devrait se situer une marge d'autofinancement réaliste eu égard à la nature de notre commune. Toutefois, la Cogest est d'avis que l'indicateur financier relatif à la capacité d'autofinancement, autofinancement en % des revenus financiers, devrait se situer entre 8 et 15 %, c'est-à-dire satisfaisant. Et non entre 0 et 8%, ce qui correspond à l'appréciation insuffisante, selon les chiffres retenus pour le budget 2013.

Les prévisions d'investissements sont le second souci de la Cogest. La Cogest souhaite un plan d'investissements qui va au-delà de 2016. Car 2016 c'est demain. Par ce plan, nous souhaitons anticiper les investissements en fonction de l'âge des biens ou des équipements, par exemple des rénovations indispensables sur les réseaux d'eau ou des bâtiments communaux. Nous demandons au conseil municipal qu'il nous fournisse un plan des investissements qui attendent notre commune d'ici l'horizon 2023, soit d'ici 10 ans. La Cogest s'inquiète lorsqu'elle constate que les investissements planifiés pour 2016 ne seraient que de l'ordre de 2 millions. Surtout si l'on sait que les investissements moyens de ces dernières années ont été de 3,2 millions environ. Cette prévision ne nous paraît pas réaliste. C'est essentiel de connaître les investissements futurs, car tout nouvel investissement engendre presque toujours des nouvelles dépenses de fonctionnement. Et si ces dépenses ne font qu'augmenter, cela signifie que notre marge d'autofinancement doit suivre sous peine de devoir recourir toujours plus à l'emprunt.

Pour le budget de fonctionnement, seul 1 amendement a été proposé par la Cogest au conseil municipal, il concerne le compte 011.310 relatif au conseil général. Compte tenu du projet de tarifs de vacances proposé par la commission ad-hoc chargée de l'établissement du règlement du conseil général, nous demandons de modifier ce poste et de l'augmenter de fr. 50'000.- à fr. 80'000.-. Ce montant est à notre avis justifié par le fait que la 1^{ère} année est une année de mise en route et les séances seront plus nombreuses que prévues. L'augmentation de la masse salariale du personnel communal est due à la mise en place de la nouvelle politique salariale, nouvelle échelle des salaires basée sur celle du canton. Des adaptations et des changements de classes ont été rendus nécessaires selon les explications fournies par la municipalité, la Cogest va analyser dans le détail les répercussions de ce changement de traitement. En effet, le budget 2013 n'est pas le 1^{er} exercice concerné, car cette nouvelle politique salariale est en vigueur depuis la moitié de l'année 2012 déjà. La Cogest est d'avis que les indemnités versées aux conseillers municipaux, hormis celle relative à la fonction de président, sont sous-évaluées. Un pas dans la bonne direction a été fait avec le nouveau système des vacances, mais nous pensons que la situation devra être réévaluée après une année d'expérience d'un conseil municipal passé de 9 à 7 personnes et l'engagement de chefs de services.

Concernant l'UAPE, sur la base de tableaux fournis par le conseil municipal, la Cogest constate déjà une importante augmentation des coûts de fonctionnement par place, par rapport à ceux budgétés en 2010. La non-maîtrise des coups de fonctionnement inquiète la Cogest. Le conseil municipal doit trouver des pistes pour améliorer le degré d'autofinancement de cette structure.

S'agissant de la mise en service future de l'EMS, même si celle-ci ne grève pas le budget 2013, la Cogest demande au conseil municipal que cette structure soit autofinancée.

Pour les gestions de l'eau et des déchets, la Cogest exige du conseil municipal qu'il entreprenne les démarches utiles pour faire respecter les législations actuelles, lesquelles règlent que ces questions doivent être, ces gestions doivent être autofinancées.

Pour le budget d'investissement, après examen des investissements, 2 amendements sont proposés par la Cogest. Compte 620.501.00, route résidentielle du Pré du Pont fr. 600'000.-, nous demandons d'adapter le projet à la situation financière de la commune et à la fréquentation de la route. La variante proposée nous paraît luxueuse par rapport à l'état de nos finances. Mais nous ne sommes pas opposés au principe de la réfection de la route. Ce projet n'étant en plus pas prioritaire, nous demandons de le repousser en 2014 afin de pouvoir étudier une alternative meilleure marché. Compte 860.524.00 achats d'actions à la BVE, Bas-Valais Energie SA, ex SEBV, fr. 250'000.-. La Cogest propose de ne pas acheter ces actions vu notre manque de liquidité et vu que cet achat n'est pas stratégique. Compte 620.501.00, route zone industrielle rue Pré du Pont, sur notre demande la municipalité nous a informés qu'il n'y avait pas eu d'appel en plus-values lors de la mise à l'enquête du projet. C'est-à-dire de demande de participation financière des commerces ou des industries qui bénéficient de cette route. Sur demande de la municipalité, ces derniers ont toutefois accepté de participer financièrement au projet en cédant gratuitement le terrain nécessaire à la réalisation de l'infrastructure routière. La Cogest est d'avis qu'il s'agit d'un minimum, compte tenu de l'état de nos finances, la Cogest invite le conseil municipal à étudier la possibilité de recourir pour de prochains projets à la procédure des appels en plus-value.

Vote final. La Cogest accepte le présent rapport avec les 3 amendements au budget 2013 demandés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents.

Conclusion et remerciements. La Cogest a apprécié les échanges qu'elle a eus avec le conseil municipal. Lequel nous a en toute transparence fourni les documents demandés. Bien sûr, bien du travail reste encore sur la planche. La Cogest relève le très bon état qui règne en son sein, le tout doublé d'un engagement soutenu et constructif de chaque membre, pour les miliciens et néophytes qui la composent c'est un défi que de réussir à comprendre le fonctionnement de notre commune en quelques semaines. D'avance merci pour votre indulgence et votre patience. Collombey, le 20 mars 2013. (1 :42 :50)

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe la parole maintenant aux chefs de groupes pour l'entrée en matière. Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG, nous rentrons en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vanay ?

Intervention de M. Guillaume Vanay : Guillaume Vanay pour l'UDC, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée conteste l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, donc l'entrée en matière étant acceptée, nous allons passer à la discussion. Nous allons passer en revue les comptes de fonctionnement, puis, les investissements. Pour être plus pragmatique, je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels. Par contre, le vote final aura lieu en bloc. Par comptes fonctionnels, je parlerai par exemple 0.1 2 3 pour éviter que un pose une question qui

irait au 8 puis que l'on revienne au 2. Donc on passera vraiment les comptes fonctionnels les uns après les autres. Par contre, le vote final, c'est en bloc. J'ouvre la discussion par rapport aux comptes de fonctionnement.

0 Administration générale.

1 Sécurité publique

2 Enseignement et formation

3 Culture, loisir et culte

4 Santé

5 Prévoyances sociales

6 Trafic

7 Protection et aménagements. Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, au nom des Verts, j'aimerais donc soulever un petit souci concernant le compte n° 790318.51. Est-ce que M. Yves Parvex pourrait me mettre s'il-vous-plaît le plan de quartier concernant le « Centre du village de Collombey ». (En aparté : t'as pas une autre, svp...Voilà celle-ci c'est parfait !)

Donc juste un petit peu pour expliquer pour les gens, s'ils ne sont pas trop au courant de ce qui se passe. On a l'intention, dans le plan de quartier de la zone de Collombey, du centre de Collombey, centre Est, on va construire 7 bâtiments. Ils sont prévus 7 bâtiments. Ceux sont les taches brunes. (Yves Parvex tu peux juste montrer, voilà merci !) Là c'est sur le cimetière, sur l'ancien cimetière, 2 bâtiments. Après on a 2 bâtiments qui seront construits sur les jardins près du centre de la commune, un autre bâtiment sera construit derrière, voilà celui-ci ! Et on va supprimer donc la Maison de la Cour, et encore un autre bâtiment, actuellement c'est un pré, il y a régulièrement un âne si vous passez par là. Plus encore, on a de l'autre côté de la route, un autre bâtiment vers la place en gravier. Voilà, donc je me permets de prendre la parole au nom des Verts, afin d'exprimer nos craintes concernant ce plan de quartier du « Centre de Collombey-Muraz ». En effet, à la 1^{ère} lecture, nous constatons donc la construction de 7 immeubles. Est-il vraiment nécessaire de densifier autant le centre de Collombey ? La construction de ces 7 immeubles, correspond-elle vraiment aux besoins de notre commune, qui offre déjà près de 30 immeubles sur les plans de quartier de la Barme, de Clos-Novex et des Perraires ! Et en plus, il faudra y rajouter encore les immeubles du plan de quartier des Vergers. La circulation des voitures semble incompatible avec le rôle dévolu à une place de rencontre. En analysant encore de plus près le projet, d'autres questions viennent s'y ajouter. Avons-nous les garanties que l'un des objectifs du concours, qui stipulait la création d'un espace public convivial, soit réalisé en respectant le terme espace convivial ! Ce projet ne mentionne pas non plus la mobilité douce. Comment seront reliées les pistes cyclables, au reste du réseau communal. De plus, on se pose une question concernant l'immeuble de l'Etoile. Qu'advient-il ? (à Yves : Si tu peux juste montrer où se trouve l'immeuble de l'Etoile, si jamais !) Il est actuellement insalubre, pour ainsi dire, donc les appartements du-dessus. Donc on se posait la question de savoir qu'est-ce qu'ils allaient en faire. Quel sera aussi l'impact des accès au parking souterrain. Parce que l'on va construire un parking souterrain. Donc quel va être cet impact, concernant la circulation dans le secteur pour atteindre justement ce parking ? Et on se posait aussi la question, tout bêtement, où aura lieu la fête au village, cher à un grand nombre de citoyens. Alors si nous nous référons aux dernières élections, tous les partis avaient souligné l'importance de créer des espaces publics conviviaux. Nous constatons que la construction de ces immeubles utilise beaucoup de surface, ceci au détriment d'une place de rencontre accessible et spacieuse, d'espaces verts, ainsi que d'une place de jeux attractive. On peut donc légitimement se demander si les intérêts et les besoins de la population ont été pris en compte. Donc nous, le parti des Verts, nous ne sommes donc pas favorables, totalement, à ce projet. Nous souhaitons que la commune nous garantisse que ce plan de quartier offre réellement des espaces publics nécessaires à l'augmentation de la qualité de vie du citoyen, et ne se contente pas seulement de permettre la réalisation d'immeubles supplémentaires sur la commune.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Schmid ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, au nom du parti socialiste nous nous opposons fermement à ce projet. Ce projet n'est que la poursuite du développement débridé de notre commune depuis 30 ans. Depuis 30 ans, on fait des projets, on dit : « Ha ce plan de quartier ce sera joli ! On va faire une crèche, une école enfantine ». Qu'est-ce qui reste au bout de 2-3 ans, le plan de quartier est fait et il n'y a pas de crèche, il n'y a pas d'école enfantine. Arrive ce projet, inutile de vous dire que dans le village de Collombey-Muraz... de Collombey, très peu le soutiennent ! Voir même c'est même un tollé contre ce projet. Mettre 7 immeubles dans le village de Collombey-Muraz, ceci est incompréhensible pour la population. On nous parle souvent de mobilité douce, de développement durable, de convivialité. Là, ça va complètement boucher le village, alors que, voyez sur le cimetière, tant sur le cimetière, tant qu'entre le café Central et le centre du village, on va mettre des immeubles, on va engorger complètement le centre de Collombey. Je ne parle pas du parking souterrain qui est prévu entre la poste et la Maison de Commune, enfin dessous-terre, sous terre. De plus, on rase la Maison de la Cour qui est quand même une maison qui rend pas mal de services et qui a quand même une certaine valeur historique ! Donc pour nous, ce projet, il doit simplement être abandonné c'est pour ça que nous demandons que les fr. 40'000.- prévus au budget soient enlevés. On parlait de faire des économies, je ne sais pas comment on va financer un parking, on n'a pas eu de données chiffrées, mais on sait ce que coûte des parkings, on sait déjà pertinemment qu'il ne sera pas fait. Qu'est ce qu'il va rester comme d'habitude depuis 30 ans, il restera les immeubles. Alors nous demandons fermement l'abandon de ce projet, par la suppression de ce montant de fr. 40'000.- Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. le président, si vous voulez prendre la parole ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, alors j'entends ces soucis du conseil général, ou en tout cas d'une partie du conseil général. Les objectifs qu'on s'est fixés, je crois qu'on l'a répété souvent pendant la campagne, c'est le souci de tous les partis. On l'a lu dans tous les tous-ménages, dans tous les flyers, dans toutes les rencontres on l'a entendu, c'était de soigner la qualité de vie et puis d'avoir des espaces aussi où il fait bon vivre. Je me permettrai d'essayer de répondre d'une manière assez... d'abord à Mme Cretton, et puis ensuite à M. Schmid.

Alors d'abord quand on dit, donc, soigner la qualité de vie, c'est pas forcément densifier. La volonté qui a été exprimée jusqu'à maintenant, même si donc... je répète encore une fois. Aussi l'une des tâches d'un conseil communal, c'est d'assumer les décisions qui ont été prises avant et d'apporter les corrections. Le concours a été mené, il est arrivé à son terme l'année dernière, nous n'en sommes pas encore au point de la réalisation ! C'est beaucoup trop tôt, pour beaucoup d'éléments qui ont été soulevés ce soir, pour les mettre sur la table, et nous aurons encore la possibilité de modifier ce projet ! On n'est pas en train de commencer à faire des trous demain, sur le cimetière de Collombey. Ca, je peux vous rassurer. Juste dans le processus aussi, rappeler que c'est un partenariat public privé. Parce qu'il y a beaucoup de terrains au centre du village de Collombey qui appartiennent à des privés qui ont accepté de participer au concours, mais qui peut-être après n'auront pas les moyens de financer ce qui devrait se réaliser sur leur parcelle, ou qui peut-être n'adhéreront pas au résultat du processus, donc il y aura encore de nombreuses discussions et une participation aussi des différentes instances. Donc on n'en est vraiment pas encore là. C'est, raison pour laquelle on doit continuer les études. Parce que si on stoppe les études et puis on dit on renonce, c'est-à-dire qu'on reste avec un centre du village de Collombey comme il est maintenant et je crois que comme il est maintenant, il plaît à personne. Je crois qu'il ne plaît à personne ! Si le projet qui vient devra probablement être amélioré, ça c'est le propre de tous les projets qui essaient de modifier en particulier l'urbanisme, surtout quand on touche au cœur d'un village, et bien je crois que là, il ne faut pas tirer un trait sur les possibilités d'analyser ce qu'on pourrait faire de bien, dans ce village. Donc la volonté du conseil pour revenir à ce que j'avais commencé à dire, c'est pas d'amener des habitants supplémentaires à Collombey-Muraz ! Lors de notre présentation du programme de législature, nous avons rappelé que nous ne voulions pas, dans les 4 ans qui viennent, ouvrir de zones à bâtir. Donc l'objectif de ce projet, c'est pas

d'amener des habitants. C'est pas de dire : « On veut des contribuables supplémentaires, on veut faire des immeubles supplémentaires ». Mais c'est d'avoir un urbanisme qui soit maîtrisé. Et vous savez maintenant que ce soit du niveau fédéral on l'a bien vu dans la discussion sur la LAT, toutes les discussions sur l'aménagement du territoire, au niveau cantonal, il y a cette nécessité de densifier au centre des villages. Parce que si l'habitat ne se fait pas au cœur des villages, mais d'une manière... vous avez vu les immeubles ils ne sont quand même pas empilés ! C'est pas dire qu'on arrive à cet endroit là mais ceux qui connaissent bien et bien le cimetière est assez éloigné quand même des autres projets d'immeubles qui sont plus vers la Maison de Commune, donc c'est pas non plus un ghetto qui doit être construit. Mais justement, c'est une vision d'aménagement qui corresponde au besoin moderne de la population. C'est pas seulement des espaces verts ! Quand on dit l'espace où il fait bon vivre, si vous allez à Sion, tout le monde reconnaît que maintenant c'est une grande réussite. Vous allez sur la rue du Grand-Pont, ou bien vous allez sur la Place du Midi, c'est magnifique ce qui se passe. Il y a une vie. Alors Collombey, c'est pas Sion, on est d'accord ! Mais il y a, nous on croit fermement qu'il y a la possibilité d'avoir une vie villageoise, de maintenir, on parlait de la fête au village, mais de maintenir aussi d'autres éléments. Là, il y a un vrai cœur du village qui est proposé. Ce projet il n'est pas parfait, ça je crois qu'il y aura de toute façon des choses à redire (1 :55 :18) Sur le bâtiment de l'Etoile, dans le projet actuel, il était maintenu. Ça c'était dans le concours qui a remporté la mise, le bâtiment de l'Etoile est maintenu. Donc il ne serait pas abattu, il fait partie du projet d'aménagement. Et puis bon la fête au village je crois qu'on en a parlé. Je crois que ça c'est quelque chose d'important, mais l'idée c'est d'éviter de manger du territoire ailleurs, pas d'amener des habitants, mais d'améliorer ce centre du village. La Maison de la Cour, quant à elle, comme M. Schmid l'a aussi relevé après vous, c'est vrai qu'elle rend certains services, mais elle n'est quand même plus très appropriée en terme énergétique. Il y a sûrement beaucoup de choses à faire de ce côté de la Maison de la Cour et vous savez que parfois ou même souvent, rénover coûte plus cher que de reconstruire à neuf. Pour passer à Daniel Schmid, je m'étonne que comme membre de la commission de gestion cette remarque ne soit pas apparue et qu'elle vienne uniquement ce soir, alors que nous avons eu l'occasion dans nos discussions nombreuses et constructives autour de la table, en petit comité, de régler cette question et de la mettre concrètement sur la table. Ce qui nous aurait permis du côté du conseil communal d'analyser la proposition sérieusement et sincèrement et de venir, peut-être, avec une proposition de modification du budget. Ce qui évidemment, vous imaginez, nous n'allons pas faire ce soir comme la discussion d'analyse n'ont pas pu avoir lieu de notre côté. Vous avez reproché très souvent les décisions hâtives, ou la méconnaissance du dossier du côté de l'assemblée primaire auparavant. Je crois que nous ne devons pas retomber dans les mêmes travers et prendre des décisions à la légère sans avoir eu le temps de travailler les dossiers.

Concernant les autres remarques, on reproche à la municipalité d'avoir promis des crèches ou des écoles enfantines dans les plans de quartier. Et bien ça, sachez que cette année encore, des contacts ont été pris, avec le DECS, au niveau de Sion. Nous aurons, j'aurai une rencontre, en compagnie aussi de notre responsable du dicastère des écoles, avec le DECS pour voir les besoins futurs de notre commune et nous avons déjà insisté l'année dernière, de nouveau au début de cette année, sur notre volonté d'analyser l'opportunité d'avoir, non seulement des crèches parce que l'on a vu le coup des crèches, mais des écoles enfantines dans ces plans de quartier. La position, jusqu'à maintenant, du département cantonal, était négative. Il ne voulait pas développer des écoles enfantines de manière trop décentralisée. Le conseil avait déjà répété depuis longtemps que la volonté, à Collombey-Muraz, c'est de maintenir les petits niveaux le plus près possible des parents. Nous allons remettre la compresse, mais dans chacun des plans de quartier nous allons analyser l'opportunité d'avoir des écoles enfantines. Mais évidemment nous devons respecter les règles et législations cantonales. Quand on nous dit que 7 immeubles c'est trop, et bien je crois que ça, ce sera à discuter lors de la suite du dossier. Je pense que c'est un peu tôt pour le dire. Mais si vous regardez le plan qui est là, on voit une grande place aussi devant la Maison de Commune, qui pourrait et qui va générer cette rencontre, qui va être cette place du village qui permettra un urbanisme moderne. Quand on parle de mobilité douce et qu'on dit qu'on va bloquer tout le village, je reviens à mon petit exemple tout à l'heure de la rue du Grand Pont et de la Place du Midi à Sion où il y a aussi des véhicules qui passent mais où la mobilité douce a sa place et je crois qu'en 2013, il n'y a plus une seule collectivité qui

développe un projet sans mettre au cœur de ses préoccupations, je pense surtout au centre des agglomérations, sans mettre au cœur de ces préoccupations la mobilité douce. Et là, vous pouvez être rassurés que de notre côté, avec notre collègue qui est responsable de cet élément et l'ensemble du conseil, nous y serons très attentifs. Et puis je termine sur la dernière remarque, concernant les données chiffrées et le financement. Et bien j'ai dit tout à l'heure qu'il s'agissait d'un partenariat public privé. Donc c'est pas quelque chose qui va peser uniquement sur les comptes de la commune ! Ça va peser en partie sur les comptes de la commune, raison pour laquelle ça va pas se réaliser l'année prochaine. Vous avez vu l'état de nos finances, c'est un des objectifs, pour notre collectivité. Je crois que les centres des villages sont très importants, on a dit qu'on voulait améliorer la qualité de vie. Donc nous devons aller dans ce sens-là, mais ça dépendra de notre capacité d'investissement et puis les projets, nous l'avons aussi dit au début de cette législature, les projets comme ceci sont trop importants pour qu'ils soient pas débattus avec le conseil général. Mais de toute façon, le conseil général sera intégré aux réflexions, il sera intégré aux décisions, vous avez aussi vu notre bonne volonté ce soir. Je crois que le budget, nous avons mis du nôtre, nous sommes allés dans le sens du conseil général autant que nous le pouvions et nous allons continuer à travailler dans ce sens-là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Zürcher ?

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher, membre de la Cogest. Je vais commencer par répondre au président. Donc si on n'en a pas discuté dans le cadre de la commission c'est qu'évidemment tous les membres n'étaient pas d'accord avec la suppression de ce poste. Maintenant, poser toutes ces questions savoir qu'est-ce que l'on va faire à gauche, à droite, avec la mobilité douce, c'est justement répondre à la raison de ce poste dans le budget. Malheureusement ça passe par des frais pour les bureaux d'ingénieurs, qui seront en charge justement de répondre à vos questions et d'où la nécessité de conserver cet élément dans le budget. Ce qui ne remet pas en cause la nécessité, la réalité future de ce projet mais pour l'instant il faut simplement en discuter et puis justement trouver éventuellement d'autres alternatives

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Monsieur Schmid ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, alors pour répondre à M. Buttet, comme l'a indiqué Cédric Zürcher, nous en avons parlé à la Cogest, mais il n'y avait pas de volonté majoritaire pour discuter avec la municipalité de ce poste. Concernant ce projet, on essaie de nous faire croire qu'on en est qu'au début. On n'en est pas au début ! Le conseil municipal l'a accepté l'année passée. Ça a été présenté dans la presse, le concours a été remporté par les architectes Bonnard & Woeffray, donc le train est en marche. Alors nous, ce que nous remettons clairement en cause, c'est ces 7 bâtiments qui sont prévus. Notamment sur le cimetière, on n'est pas obligés d'aller faire 2 bâtiments ! Pourquoi ne pas faire une place de rencontre. Aller mettre 2 immeubles entre la Maison de Commune, sur le petit jardin, un des derniers espaces verts. On empile des bâtiments en plein centre de Collombey. Nous remettons clairement en cause ces 7 bâtiments. Je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire 1 ou 2 ou 3, mais 7, pour moi c'est exagéré. Puis comme dans tous les projets qui ont été développés, en général ce qui reste c'est les bâtiments et puis le reste... Il n'y a qu'à regarder comment se développe, ceux qui regardent la zone entre, pas besoin de la nommer entre le garage Ford et les Perraires. On voit les difficultés qu'il y a, quand tout sera terminé. Donc là on repart un peu la même chose. Les derniers endroits où l'on peut planter des bâtiments on plante des bâtiments. Donc nous c'est cette philosophie là que nous refusons.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres points sur 7) protection et aménagement ? Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je voulais juste remercier M. Yannick Buttet. Et puis je voulais quand même juste dire que nous, c'était ... donc toujours pour les Verts, donc c'était vraiment de juste

rendre attentifs les gens, enfin les personnes ici, les conseillers et tout ça, de bien se rappeler que dans le concours il y avait un objectif qui disait : Espace public convivial ! Et puis c'est ça qu'on aimerait bien justement que ça soit effectivement réalisé. C'est surtout ça, que nous on demande. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. D'autres questions ? Nous passons au point suivant

8 Economies publiques

9 Finances et impôts

Ce n'est pas le cas, nous allons passer maintenant donc aux investissements

0 Administration générale.

1 Sécurité publique

2 Enseignement et formation

3 Culture, loisir et culte

4 Santé

5 Prévoyances sociales

6 Trafic

7 Protection et aménagements

8 Economies publiques

9 Finances et impôts

Avant de passer au vote, y a-t-il encore des questions ? Ce n'est pas le cas. Je déclare le débat clos. Conformément à notre règlement, peuvent encore s'exprimer le président de la commission et le représentant du conseil municipal.

Je passe la parole donc, au président de la commission de gestion.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, président de la commission de gestion. Je crois qu'il n'y a pas grand-chose à rajouter, il n'y a même rien à dire sauf à redire l'excellente ambiance qui a régné entre la commission de gestion et...ambiance est peut-être pas le terme bien choisi, mais la bonne collaboration qui a régné entre la commission de gestion et le conseil municipal. Effectivement, on les a inondés de demande de documents parce que, pour pouvoir donner un avis sur quelque chose et bien il faut avoir les documents en mains. On sait aussi que la commune existait avant la commission de gestion et puis qu'elle existera bien après nous aussi donc il fallait s'inscrire d'une dynamique et on ne peut pas venir comme ça, au plein milieu d'un exercice, qui se passe sur plusieurs années avec nos grands pieds pour contester tel ou tel poste. En tous les cas, ça augure tout de bon pour la suite de nos travaux. Vous avez pu voir qu'il y a encore bien du pain sur la planche. Je vais peut-être dire quelque chose sur les amendements qui avaient été demandés par la commission de gestion. Sachant qu'à l'heure actuelle on n'a encore pas la possibilité d'amender le budget rubrique par rubrique, mais la commission de gestion a un petit privilège, elle peut demander des amendements au conseil municipal. On en avait demandé 3, 2 ont été acceptés. On avait apprécié diversement au sein de la commission de gestion s'agissant l'augmentation du budget, la remarque concernant le fait qu'on était trop payés au sein du conseil général, mais finalement semble-t-il que c'est l'avis du conseil général aussi. Rendez-vous dans quelques années. Au niveau du 2^{ème} amendement qui concernait la route de la zone... la route Pré du Pont, ça a été accepté. Pour le 3^{ème} amendement, qui a été refusé. Et bien on comprend les choses, d'une fois que ça a été dépensé c'est un peu tard pour dire non. Ce que l'on aurait aimé, c'est que lors de notre séance du 12 mars, si la municipalité nous avait répondu comme quoi c'était déjà dépensé, ben on n'aurait pas dépensé de l'énergie pour leur dire que l'on était contre cette dépense budgétée, vu qu'elle était déjà faite. Voilà. Alors merci pour l'accueil que vous avez réservé au sein de ce conseil de travail de la commission de gestion. Encore une fois, un grand merci à tous les membres de la commission de gestion. Ils ont été pressés comme des citrons pendant ces quelques semaines. Sachez, pour ceux qui ont des grands soucis pour nos finances, que la commission de gestion s'est réunie encore aujourd'hui à 18:00 jusqu'à 18:45, 45 minutes, et bien on ne va pas compter le temps

qu'on a passé pour le bien de notre collectivité. Donc il faut aussi non seulement se référer à la lettre des règlements, mais aussi à l'esprit qui y règne et voilà. Tout ça pour vous dire que la commission de gestion sait aussi se montrer parcimonieuse, même si, dans ses efforts, elle est très généreuse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Donc le conseil municipal, le représentant ne demande pas la parole. Nous allons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de prendre place. Alors comme vous le savez, le vote se fait d'une manière globale. Les conseillers généraux qui acceptent le budget 2013, avec les 2 amendements acceptés par la municipalité, à savoir l'augmentation de fr. 50'000.- à fr. 80'000.- du compte 011300.10, relatif au conseil général, et la suppression de fr. 600'000.- du compte 620501.00 relatif à la route résidentielle du Pré du Pont, sont priés de se manifester en levant la main !

Merci. Le budget 2013, avec ses 2 amendements, est donc accepté. Je remercie tout particulièrement la commission de gestion qui a dû travailler rapidement et a fourni une analyse de qualité et pertinente. Je relève aussi le bon fonctionnement et la bonne collaboration qu'il y a eu entre la commission de gestion, le conseil municipal et avec le conseil général d'ailleurs. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6) Motion, règlement communal d'organisation de la commission du règlement

Je rappelle que cette motion a été déposée le 25 février 2013, par la commission ad-hoc pour l'établissement du conseil général. Une copie vous en a été remise le soir même. Je vous rappelle aussi que la procédure est définie à l'article 30 de notre règlement. En l'occurrence, le bureau a examiné la motion et l'a jugée recevable. Le motionnaire va donc développer sa motion. Je tiens quand même à préciser, que du fait que je suis président du conseil général et de ladite commission, celle-ci a demandé à M. Schmid, qui a accepté avec mes remerciements, de développer la motion. La discussion est ensuite ouverte. Si la motion n'est pas combattue par le conseil municipal, ou par un conseiller général, le premier signataire et le représentant du conseil municipal ont seul le droit de prendre la parole.

Si le conseil général accepte de prendre en considérant la motion, elle est transmise au conseil municipal qui doit présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois. Le développement par le dépositaire de la motion, je passe la parole à M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, alors concernant cette motion, je vais vous la relire, c'est pas très long. Au terme de la rédaction du projet du règlement du conseil général, la commission ad-hoc est d'avis qu'un vote rubrique par rubrique pour le budget est indispensable pour respecter l'esprit dans lequel le conseil général doit pouvoir travailler avec le conseil municipal. En effet, de l'avis de la commission il serait contre productif de devoir refuser le budget dans son entier, si le conseil général devait ne contester qu'une seule rubrique. Selon l'avis des services de l'Etat en relation avec l'article 31 alinéa 3, de la loi sur les communes, il est nécessaire d'adopter un règlement communal d'organisation, pour pouvoir prévoir un vote rubrique par rubrique pour le budget. Cela étant, la commission ad-hoc pour l'établissement du règlement du conseil général demande, par la présente motion, qu'un règlement communal d'organisation soit élaboré dans les meilleurs délais, afin que, dans la mesure du possible, le budget 2014 puisse faire l'objet d'un vote rubrique par rubrique.

Alors voilà, vous l'aurez compris, pratiquement le seul objectif de cette motion, c'est de permettre au conseil général de voter le budget rubrique par rubrique. Pratiquement tous les conseils généraux votent le budget rubrique par rubrique, il doit y en avoir un ou deux qui ne le font pas. Et ce règlement communal d'organisation, il traite principalement... enfin ça dépend des communes, mais principalement justement de ce vote rubrique par rubrique. Il indique notamment le montant minimal sur lequel le conseil général peut se prononcer ça va de (fr. 50 à 50'000.-), de fr. 20 à 50'000.-, ça pourrait être moins, ça pourrait être plus. Et ce règlement peut aussi traiter des directives internes du conseil municipal, des droits politiques, notamment le référendum obligatoire, le facultatif. Tout cela en accord avec la loi sur les communes. Alors voilà je crois qu'il n'y a pas beaucoup besoin d'insister tellement d'arguments. Je crois que tout le monde a compris, on vient de vivre le budget et là on a lu en bas page après page, ben il n'y a pas pu avoir de vote sur certaines rubriques, on doit accepter soit la totalité, soit refuser la totalité, ce qui nous semble pas très

CONSEIL GENERAL

souple. Et puis ce qui ne semble pas très bon dans la collaboration avec le conseil municipal. Alors voilà pourquoi je vous demande d'accepter, au nom de la commission, je vous demande d'accepter cette motion.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. S'agissant de l'entrée en matière, de l'entrée en matière pardon, je passe la parole aux chefs de groupes. Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel, pour le PDC, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG, nous acceptons d'entrer en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille ?

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de M. Jérôme Vanay : Jérôme Vanay, pour l'UDC, nous acceptons aussi l'entrée en matière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quelqu'un dans l'assemblée conteste l'entrée en matière ? Je crois que ce n'est pas le cas, hein ? J'ouvre maintenant la discussion et donne tout d'abord la parole tout d'abord aux chefs de groupe. Si un chef de groupe veut s'exprimer ? M. Vuille ?

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Avec le premier examen du budget effectué ce soir, je crois que nous nous rendons compte qu'il peut parfois y avoir plusieurs points de vue sur certains postes du budget, par exemple des fonctionnements trop ou pas assez élevés, ou des investissements nécessaires ou non. Les discussions doivent être ouvertes et franches sur tous ces thèmes. Mais le conseil général ne doit pas être mis devant l'alternative d'accepter la volonté de la municipalité sur l'ensemble du budget, ou refuser le budget pour pousser la municipalité à le corriger. Nous avons eu de la chance ce soir, de l'esprit de collégialité et constructif et la volonté affichée dans cet heu... début de législature. Le conseil municipal qui a suivi les amendements proposés par la commission de gestion, mais c'est sûr que nous rencontrerons certainement moins de consensus les prochaines années. L'intérêt des citoyens ne réside donc ni dans un blocage total des dépenses de la municipalité, ni dans un blanc-seing pour le conseil communal, faute d'instrument adéquat. Le groupe PRL est d'avis que le vote rubrique par rubrique, qui est l'article essentiel du ROC est un outil qui permet de corriger par touche le budget, selon la volonté du conseil général, sans bloquer le travail de la commune. C'est pourquoi le groupe PLR soutient la motion ROC (2 :15 :27)

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Cretton ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG. Monsieur Daniel Schmid a très bien défendu cette motion et puis nous sommes aussi pour défendre cette commission ad-hoc pour l'élaboration du ROC.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à l'assemblée, si quelqu'un veut prendre la parole ? Alors ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Je rappelle que selon notre règlement peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le représentant du conseil municipal. M. Schmid, est-ce que vous voulez reprendre la parole ? Non ! Monsieur le président de la commune ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Je vais aussi être assez bref pour vous dire que vue l'esprit qui prévaut et je crois l'esprit qu'on a voulu insuffler dès le début de cette législature à notre collaboration, le conseil communal est favorable au vote rubrique par rubrique. Même si on n'est pas si négatifs sur l'avenir de notre collaboration, on pense que si l'esprit reste ce qu'il a été cette fois-ci et bien les débats peuvent être rudes, mais si la volonté est toujours d'améliorer le quotidien des gens de Collombey-Muraz et bien ça se passera, je pense, toujours bien à l'avenir. Mais on comprend la légitimité et la volonté aussi d'un conseil général quand on est élu et bien on veut aussi pouvoir apporter sa pierre, d'une manière peut-être plus importante. Et même si c'est le cas uniquement dans environ la moitié des conseils généraux de notre canton, et pas dans tous les conseils généraux, et bien nous sommes favorables à ce vote rubrique par rubrique et nous ne combattons pas cette motion. (2.17.19)

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Très bien. Nous passons donc maintenant au vote. Les scrutateurs ! Les conseillers généraux qui acceptent la motion qui demande l'élaboration d'un règlement communal d'organisation, sont priés de lever la main !

42. Vous pouvez baisser la main.

Donc la motion est acceptée à l'unanimité. Elle est transmise... (du bruit)

Excusez-moi on est 43. Donc 42... Alors c'est juste ? Alors vous m'avez dit 42 ? Moi je vote pas, ça fait 43 ! Il y a 2 absents. Il y a une abstention, ça ne joue pas. Bon, je répète ma question. Les conseillers généraux qui acceptent la motion qui demande l'élaboration d'un règlement communal d'organisation, sont priés de lever la main ! 41. Refus. Abstention : 1. Ça fait 42. Donc la motion est acceptée et transmise à la municipalité qui a 12 mois pour préparer un projet et nous le présenter. M. Turin ?

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, PLR. Je crois que là, on a à faire avec une motion qui est un peu spéciale. Parce que ce n'est pas que le conseil municipal qui doit donner lieu... qui doit faire ce règlement. Mais en fait, ce règlement doit être fait en collaboration avec le conseil général semble-t-il. Enfin je ne sais pas, je n'ai pas d'expérience là-dedans. Je me demande s'il ne faudrait pas en fait rapidement travailler ensemble, conseil général et conseil municipal parce que c'est un règlement qui doit être adopté et par le conseil municipal et par le conseil général puis ensuite approuvé par la population. Donc je sais pas si... bon il faut attendre 12 mois que le conseil municipal fasse quelque chose ou il me semble qu'on devrait rapidement et tout de suite travailler ensemble. Enfin je pose la question.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bon je n'ai pas dit qu'il fallait faire dans 12 mois, mais qu'ils avaient 12 mois pour le faire. Maintenant est-ce que le président de la municipalité veut se prononcer là-dessus.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je profite pour rappeler ce qu'on avait dit lors des premières séances, de la 1^{ère} séance, si je me trompe pas, c'est que dans tous les thèmes qui concernent le conseil général, en particulier les règlements communaux qui doivent passer devant le peuple ou non, tous les règlements doivent de toute façon passer devant le conseil général. Et la volonté du conseil communal c'était dans ces cas là d'intégrer le conseil général dès le début des travaux. Donc je ne peux pas préjuger, le conseil communal n'a pas pris de décision, comme nous avons reçu la motion maintenant de la décision du conseil communal, mais on peut imaginer que les conseillers généraux soient très rapidement interpellés pour faire partie d'une commission ad-hoc pour la rédaction de ce règlement. Et l'idée, de notre côté, c'est pas de faire durer les choses ! Si on est dans un esprit constructif et qu'on a envie que vous puissiez travailler sur la base de ce budget on va faire le maximum pour que ce soit en vigueur le plus rapidement possible. On pourra quand même pas... il faudra quand même qu'on fasse un calendrier ensemble et assez rapidement pour voir si c'est possible déjà pour le prochain budget, dans la mesure où il y a une votation populaire qui doit avoir lieu, où il y a également votre conseil qui devra se déterminer auparavant et qu'il y a à chaque fois des délais légaux à respecter. Donc si c'est possible on ira dans ce sens là. Nous n'avons de notre côté

aucun intérêt à faire traîner les choses, bien au contraire et nous vous intégrerons le plus rapidement possible sur la base des décisions qui seront prises au conseil, au processus.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR, oui j'ai bien compris. Mais ce règlement est spécial. Parce que ce règlement, il y a des règles qui ne concernent que le conseil général dedans et il y a des règles qui ne concernent que le conseil municipal. C'est pas comme un règlement, si on fait le règlement sur le traitement des déchets ou là c'est la municipalité qui vient avec une proposition puis ensuite nous on analyse derrière. Donc je crois qu'on ne peut pas faire l'économie de partir dès le départ, ensemble, avec une commission ad-hoc. A moins que j'aie mal compris mais j'ai analysé les règlements d'organisation qui existaient déjà et je vois mal le... comment dire. Le conseil général donner des... comment dire. Faire le règlement interne, entre guillemets, « interne » du conseil municipal et le conseil municipal faire le règlement, entre guillemets « interne » du conseil général parce qu'il y a des éléments, des articles dans ces règlements qui ont en fait une portée interne dans le fonctionnement de l'une et de l'autre des institutions. A mon avis, ça doit fonctionner dès le départ ensemble.

Intervention de M. Yannick Buttet : Même si je pense que l'esprit critique dont le conseil général fait preuve envers le conseil communal, la réciproque est aussi positive. Je me suis peut-être mal exprimé, donc la volonté du conseil c'est d'aller dans ce sens là. Mais je ne veux pas préjuger des décisions de conseil. Je crois que c'est un conseil communal, on ne décide pas encore seul. Donc on prendra une décision avec l'ensemble des 7 conseillers communaux. Mais l'objectif c'est ça. Lorsqu'il s'agit de règlement, mais pas seulement ce règlement là ! Tous les règlements parce que après il y a des conséquences du côté du conseil général et de la population. Le règlement... les règlements, tous les règlements doivent de toute façon être approuvés par le conseil général. Nous allons vous intégrer le plus rapidement possible.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Si plus personne ne demande la parole, nous passons au point suivant :

7) Postulat, conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics, Monsieur Daniel Schmid

Lors de la séance du 25 février 2013, Monsieur Daniel Schmid a remis au bureau un postulat relatif aux conditions de travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics. Ce postulat vous a été remis en fin d'assemblée. Le bureau l'a examiné sous l'angle de l'article 32 de son règlement et l'a jugé irrecevable, car il ne présente pas une demande d'étude, mais fait état de propositions. Par conséquent, le postulat est déclaré irrecevable et il est clos là. Monsieur Schmid ?

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, évidemment je ne partage pas la position du bureau parce que comme je l'ai indiqué quand j'ai appris ça, je n'ai pas établi ce postulat la fleur au fusil. Je me suis un peu informé et l'esprit de l'article dit très bien que le conseil communal fasse une étude sur une question déterminée. La question est déterminée. C'est clair que je ne sais pas s'il y a un formel pour les postulats, je n'en vois pas dans les annexes du règlement. Mais la question était très déterminée. Après quand je mets, dans mon postulat, en conséquence je demande que la municipalité entreprenne toutes les démarches, on peut imaginer que c'est un peu un synonyme de faire une étude. Mais bon, le bureau a estimé que ça n'était pas correct. Alors j'ai refait un postulat et il sera traité je pense la prochaine fois. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je passe au point 8.

8) Information de l'exécutif

Et passe la parole au président de commune, M. Yannick Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je vais être très très court, je crois que la soirée a été assez longue. Simplement pour vous dire que si c'est possible on aimerait maintenir ce point à l'ordre du jour de toutes les séances et si on a des informations particulières à vous transmettre qu'on puisse le faire. Et puis si on n'en a pas et bien ça raccourcit simplement la soirée. Alors ce soir, au vue de la soirée qu'on a eue, on s'abstiendra. Je tiens simplement à vous remercier de la confiance que vous avez mise dans le conseil communal en ayant voté ce budget à l'unanimité et puis de notre côté maintenant, nous allons faire le maximum pour le réaliser dès demain. Nous attendions la décision de ce soir pour pouvoir lancer déjà des appels d'offres dès demain, qui sont prêts. Alors on se réjouit maintenant de pouvoir travailler un peu plus concrètement autour de la table du conseil communal. Alors merci beaucoup encore, bonne soirée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Yannick Buttet. Nous allons passer maintenant au point 9 ;

9) Divers

Alors comme ça a été dit, nous avons un nouveau postulat qui a été déposé par M. Schmid. On va vous le distribuer ce soir. Ça porte de nouveau sur le travail du personnel de nettoyage des bâtiments publics. Sachez que c'est une possibilité à une personne qui voit son postulat déclarer irrecevable, de le reformuler en d'autres termes. C'est tout à fait correct de le faire. Je vous annonce aussi que nous avons reçu un 2^{ème} ... au bureau, en début de séance, un 2^{ème} postulat. Ce postulat est intitulé « ouverture des guichets communaux ». Et je vais vous le faire distribuer et comme ça vous les avez reçus. Donc, le bureau va examiner ces différents postulats et puis les portera à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée du conseil général. En attendant la distribution de ces postulats, je passe la parole à l'assemblée, si quelqu'un veut s'exprimer ou a des questions. La parole est maintenant à l'assemblée. Oui ?

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Oui Mme Delarze, j'aurais une question. J'aimerais formuler une question.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, pour qui ?

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Pour l'exécutif, pour les conseillers municipaux. Alors Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, je me permets de prendre la parole pour une question. Dans le programme de législature 2013 – 2016, que les membres du conseil municipal ont élaboré, il est stipulé dans « aménagement du territoire, urbanisme » qu'il y a un désir de terminer la mise à jour des places de jeux de la commune. Ma question est la suivante. Est-ce que la place de jeux d'Illarsaz fait partie de la prochaine mise à jour ? Actuellement il existe une grande structure façon château-fort, qui comble les exigences des enfants les plus grands. Ce bel élément résiste bien au temps qui passe, même si une bonne révision serait bénéfique. Pourtant, force est de constater que pour les plus petits, il n'y a rien. Pas de balançoire depuis plusieurs années déjà. Aucun petit jeu sur ressort, par exemple. Et pour ce qui est des parents, un seul banc, vieilli par le temps, les accueille. Comme lieu de détente pour les familles, on peut faire beaucoup mieux. Nous avons à Illarsaz 145 enfants à ce jour. Je remercie d'ailleurs encore la commune qui m'a aimablement donné ces chiffres. 42 enfants ont jusqu'à 5 ans, 48 de 5 à 10 ans. Au vue du nombre de petits enfants, une mise à jour de la place de jeux d'Illarsaz est vraiment judicieuse. La place est petite, mais charmante. Elle est située dans un cadre calme et verdoyant. Il manque c'est certain, des éléments qui feraient la joie des plus petits. Ajouter à cela quelques bancs simples pour les parents, à l'image de celui existant, ce serait indéniablement du plaisir pour toutes les familles. C'est un détail pour certains, mais ce sont des détails comme ça qui permettent d'améliorer le sentiment de bien vivre à un endroit. Je tiens à remercier nos autorités qui ont ce souci là à l'esprit. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Yannick Buttet ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le président, Madame la conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Alors, quand on a mis... et on est tout à fait d'accord avec ce constat, on est sensibles à cette question, raison pour laquelle ça figure sur le programme de législature. Dans notre esprit, la 1^{ère} place de jeux, à priori qui aurait besoin d'être remise en état, elle est plutôt à Collombey, où il n'y a pas grand-chose qui s'est passé depuis longtemps. Et c'est vrai que là on a fait une analyse de sécurité aussi l'année dernière sur les différentes places de jeux et il s'est avéré que certains jeux n'étaient pas forcément aux normes. Ils ont été d'ailleurs retirés, mais ils ont été, disons, remplacés seulement en partie. Et il semble que dans les priorités, bien Collombey soit plutôt devant. Mais on sait la nécessité de remettre à jour régulièrement les places de jeux et puis on prendra en compte cet avis lors de notre réflexion sur le planning qu'il faudra avoir pour cette réflexion des places de jeux.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Merci beaucoup

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous en prie. Oui Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Le parti des Verts aimerait savoir si dans le cahier des charges du personnel de nettoyage des bâtiments communaux il est stipulé que le personnel doit utiliser des produits naturels. Est-ce que vous pouvez me répondre ? Et bien ça avait été mis en place dans l'autre législature par M. Daniel Morisod et je ne sais pas si effectivement, c'est d'actualité ou pas.

Intervention de M. Yannick Buttet : Alors, très franchement, je ne sais pas. Je dois vous dire, je ne sais pas les produits qu'ils utilisent actuellement pour le nettoyage s'ils sont bio, pas bio, certifiés ou pas. On pourra contrôler de notre côté, on vous rendra réponse mais ça pourrait aussi, si le postulat de Daniel Schmid est accepté, être une partie de la question des nettoyages publics. Mais on vous rendra réponse la prochaine fois.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui ?

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je peux profiter ? Une 2^{ème} question. Alors j'ai une 2^{ème} question des Verts. Les employés communaux, formés par la CIPEL, ils avaient été envoyés formés par la CIPEL, est-ce qu'ils diminuent leurs produits phytosanitaires, en les remplaçant par des produits naturels ? Vous n'allez pas me répondre non plus ? Ben c'est-à-dire qu'ils ont été envoyés et formés à la CIPEL. Donc ce serait bien si après, ils mettaient en place ce qu'ils ont appris.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je peux imaginer. En général, s'ils vont faire un cours et qu'ils ont la possibilité d'économiser des produits qui permettent de protéger l'environnement, ça permet de protéger l'environnement, et en plus, de faire des économies et bien ils ont probablement mis en œuvre. Maintenant, on va essayer de voir ce qui est possible de vous donner. Il faut aussi voir si le volume qui est traité est resté le même ou pas donc on pourrait sortir quelques chiffres.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Turin ?

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin, pour le PLR. Une question pour la municipalité, qui concerne la fondation « Home de Collombey-Muraz ». Le PLR bien sûr se réjouit de l'inauguration prochaine, dans quelques mois, de notre nouvel EMS, lequel pourra accueillir nos aînés, dans d'excellentes conditions. Ce qui préoccupe notre groupe, c'est l'organisation actuelle de la fondation qui gère cette structure. Il

semblerait que le comité de direction de la fondation, soit constitué de personnes qui font également partie du conseil de fondation. Non seulement dans un souci d'image, décidément, on y vient toujours. Mais surtout dans un souci d'efficacité et de séparation des pouvoirs, le PLR est d'avis que ces 2 organes doivent être composés de personnes différentes. Surtout que leurs missions, elles sont non seulement différentes, mais qu'en plus, l'un des organes, c'est-à-dire le conseil de fondation, est sensé contrôler l'autre, le comité de direction. Selon un vieux principe, cher aux libéraux-radicaux, on ne peut pas être juge et partie, à notre avis. D'où notre question à la municipalité, ne serait-il pas plus judicieux que le comité de direction du home de Collombey-Muraz soit composé de personnes non-issues du conseil de fondation. Merci pour votre réponse. (2 :34 :50)

Intervention de M. Yannick Buttet : Concernant la fondation du home et sa structure et bien le conseil communal est en train de réfléchir aussi à l'avenir, et probablement qu'il n'arrivera pas à une solution dans les jours qui viennent. On est conscients du fait que de la restructuration liée à la nouvelle législature laisse des personnes sur le côté de la route qui sont toujours intéressées à gérer et à travailler pour le bien de la collectivité. Alors ça on est sensibles à cette question là. Mais je me permets quand même de relever un élément, c'est que malheureusement ce système avait court à l'époque. Donc, il y a quelques années en arrière et bien le comité de direction n'était pas issu du conseil de fondation et nous étions apparemment les seuls, dans l'ensemble du canton en tout cas, à procéder de cette manière. Et ce qui semble aussi avoir été l'un des éléments déclencheurs des problèmes qu'il y avait eu à l'époque, entre le comité de direction et le conseil de fondation, comme il n'y avait pas cette liaison entre les 2 instances, et il semble que nous étions vraiment les seuls à faire ainsi. Mais je ne peux pas exclure cette manière de faire ce soir. Vous savez que pour l'instant, le conseil de fondation n'a pas encore eu son assemblée générale 2013, durant laquelle elle devra déjà valider les nouveaux membres qui ont été proposés par les différents partis, validés par la municipalité. Suite à cela, il y aura forcément des réflexions non seulement sur la structure actuelle, mais aussi en lien avec la mise en œuvre et la mise en route du nouvel EMS. Donc on prendra cet avis aussi.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille ?

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille. J'aimerais savoir si le conseil municipal a prévu de présenter au conseil général le nouvel organigramme de l'administration communale, notamment avec le cahier des charges des chefs de services. Mais je pense qu'il serait bien aussi d'inviter ces derniers à une prochaine séance pour pouvoir mieux faire connaissance.

Intervention de M. Yannick Buttet : Je pense que l'idée est excellente, même si les chefs de services ont, sauf erreur de ma part, déjà été présentés à l'assemblée primaire. Mais je pense que c'est bien que les conseillers généraux connaissent les chefs de services, qu'on puisse préciser leurs organigrammes, et puis dans les réflexions aussi qui ont cours actuellement, l'idée c'était aussi de pouvoir les présenter dans la prochaine revue communale. De donner des informations très précises sur les membres du conseil communal, les membres du conseil général, ainsi que les chefs de services. Donc ça, ce sera probablement de cas dans la prochaine revue communale, mais je pense que la présentation qui pourrait avoir lieu ici, c'est une bonne idée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Madame Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel, conseillère générale PDC, moi j'ai une question pour le PLR. J'aimerais savoir si M. Turin s'est exprimé en tant que M. Turin ou chef de groupe, et si M. Côme s'exprimait en tant que M. Vuille ? Pardon M. Côme Vuille ou en tant que chef de groupe ? Ce n'était pas très clair.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Vuille Côme : Côme Vuille. Alors moi je me suis exprimé personnellement puisque c'est une question que j'ai fait moi-même et que je n'ai pas demandé l'avis de mon groupe pour la poser. Donc je me suis exprimé personnellement. Par contre, au niveau des questions je ne crois pas qu'on oblige le chef de groupe à poser des questions. Et nous, nous nous sommes réunis et nous étions tous d'accord sur la question à poser. On estime que les personnes qui rédigent une question, avec l'appui du PLR, elle a le droit de s'exprimer sur une question avec le soutien du PLR. Je pense qu'il en sera de même concernant le postulat. Ce ne sera pas toujours le chef de groupe qui va signer le postulat, pour pouvoir simplement le parler. Je pense que... justement il y a des gens, une diversité au sein de tout le parti et je pense que si les gens veulent eux-mêmes réfléchir à une question, la formuler, la proposer et dire qu'ils ont le soutien du PLR sur cette question ils ont le droit de s'exprimer, en tout cas au sein de notre parti. En disant pour le PLR, avec leur nom personnel. Maintenant, si la parole est au chef de groupe, ce sera le chef de groupe qui s'exprimera. Bon aujourd'hui c'est un peu différent puisque au début voilà ! On a eu un peu cette rocade. Mais donc Alexis Turin s'est exprimé avec l'approbation du PLR, moi je me suis exprimé à titre personnel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Merci beaucoup.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. Je ne sais pas si la question c'était, en fait, si j'étais toujours chef de groupe ? C'est ça. A c'est ça, d'accord. Alors pour ceux qui m'ont écouté au départ, j'avais dit que, à la fin de mon intervention, je ne serai plus chef de groupe. Et en principe je n'ai pas pour habitude de changer d'avis dans la même soirée. Merci !

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'assemblée désire encore prendre la parole ? M. Zürcher ?

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher, j'aimerais juste remercier les membres du bureau d'avoir affiché le fanion et de m'avoir écouté lors de la dernière assemblée. Je me devais de le relever.

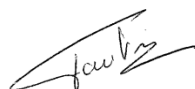
Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, vous remercier le conseil municipal, qui lui-même a demandé à l'administration, sur la demande du bureau de mettre ce drapeau et puis il faudra continuer pour la suite. Si la parole n'est plus demandée dans la salle, j'avais demandé aux chefs de groupes de remettre pour ce soir, la liste, avec les coordonnées personnelles des conseillers généraux, à jour. Je vous prierai de passer et de la transmettre à Samuel Rouiller, après la séance. Je prie le bureau de venir me rejoindre, après l'assemblée, pour fixer une date de rencontre. Je rappelle aussi à l'assemblée que la prochaine séance du conseil général se tiendra le lundi 17 juin 2013, à 20.00 heures, dans ces locaux. Finalement, il ne me reste plus qu'à vous dire que vous pouvez réenclencher vos Natels, vous remercier et vous souhaiter une bonne fin de soirée.

LE CONSEIL GENERAL

DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

